



Séance du Conseil général du 26 septembre 2023 à 19h30
à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à des :
 - a) Crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 112'500.- pour la protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges.
 - b) Crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la même digue au port de Saint-Aubin-Sauges.
6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire.
b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire de La Grande Béroche.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges.
8. a) Rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif.
b) Rapport du Conseil communal relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif.
9. Motion du groupe Socialiste :
« Un abonnement Onde verte pour tous les élèves du cycle 3 ».
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance est publique.**

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

Empêchements

Selon l'art. 32 du Règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président·e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président·e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant·e élu·e).



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier - Saint-Aubin ».
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics.
8. Rapport d'information du GSR du Littoral-Ouest.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Carine Muster, excusée, remplacée par M. Mario Morciano
M. Alexandre Béguin excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc.

Retardataire :

M. Jean Bergamin.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 21 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Mme A. Hessler-Wyser : « *Avant de demander s'il y a des commentaires à propos de ce procès-verbal, je dois signaler que lors de notre dernière séance, il m'a été demandé si les courriers lus en séance seraient ajoutés au procès-verbal, j'avais répondu par l'affirmative. Mais il semble qu'en raison de la loi sur la protection des données, cela ne soit pas possible. Je tiens donc ces courriers à votre disposition sur demande et ils seront mis à disposition de tous les membres du Conseil général sur la plateforme de partage de documents dès qu'elle sera fonctionnelle. Mais mis à part cela, y a-t-il des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 ? Ça n'a pas l'air d'être le cas et donc je vous demande de l'accepter par un lever de main. »*

- **Soumis au vote, le procès-verbal est accepté par 38 voix pour et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.**

3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

- **Soumis au vote, le procès-verbal est accepté par 38 voix pour et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.**

4. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courriel reçu de la part de M. Luca Santos, adressé au Conseil communal et au Conseil général, concernant des problèmes de circulation à Chez-le-Bart. Le Service de la sécurité publique a déjà accusé réception et informé des démarches qu'il entreprendrait concernant cet objet. Ledit courriel est à disposition de l'ensemble des membres du législatif.

M. Th. Pittet donne plus d'informations concernant ce cas et explique comment se passe la collaboration avec la police dans de telles situations. Le Service de la sécurité publique a bien accusé réception et, demain, une réponse lui sera envoyée par courrier.

M. J. Bergamin arrive ; il y a donc 41 membres présent-e-s, 40 votant-e-s, la majorité reste à 21 voix.

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne une demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour d'école à Gorgier. Comme vous le savez, la cour d'école est l'un des endroits les plus importants pour les enfants. En effet, un espace de jeux dans une cour d'école est un élément essentiel pour le bon développement de l'enfant : il favorise l'interaction sociale et la communication entre les enfants. Les enfants y jouent ensemble et développent leur capacité de collaboration et tout ça dans le respect mutuel. Depuis quelques années, un groupe composé de membres du comité d'école, des élèves, y compris des enseignants, s'est réuni autour d'une table pour réfléchir sur un projet d'aménagement de la cour d'école. Le projet concret nous a été transmis l'année passée, raison pour laquelle on a mis ce projet à la fin de l'année dans les petits budgets qui ne dépassaient pas CHF 50'000.- et il a été retiré pour qu'il puisse passer en commission. Dans la cour du collège aujourd'hui, les grands jouent au football et les petits essaient de jouer à cache-cache mais il manque des petits jeux pour les petits. Ce nouvel espace serait donc dédié pour les plus petits. Le comité d'école nous a transmis une proposition de projet de jeux à grimpe et glisse, avec divers accès de grimpe, comme dans l'image que vous avez dans le rapport. L'emplacement qui a été choisi par ce groupe de travail est entre deux arbres, si vous voyez bien la cour d'école de Gorgier, c'est en fait un petit jeu, ce n'est pas une immense installation. La surface de chute est un gazon synthétique et, concernant les arbres, la zone qui est choisie pour ce jeu-là ne va pas compromettre la statique des arbres et la fondation va aussi se situer hors couronne des arbres. L'installation de ce jeu sera faite par une entreprise locale qui a déjà étudié la chose, et est à même d'apporter les soins nécessaires pour préserver les deux arbres. Ce rapport est passé en commission enfance et jeunesse qui l'a préavisé favorablement et le Conseil communal vous demande d'en faire de même. Je reste à disposition si vous avez des questions. Merci pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission enfance et jeunesse a effectivement pris connaissance de ce rapport et a donné unanimement un préavis positif à cette demande de crédit. En effet, l'aménagement d'un espace de jeu est profitable au bon équilibre des enfants, leur permettant ainsi un moment récréatif agréable et de bonnes conditions d'apprentissage. »

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme la cour de l'école de Gorgier est dépourvue de jeux, il est normal de vouloir remédier à cette situation. La direction de l'école soutient ce projet et la commission enfance et jeunesse l'a accepté à l'unanimité. C'est pourquoi le parti Socialiste soutiendra également cet aménagement bienvenu. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à cette demande de crédit. L'école assume deux missions fondamentales : la transmission des savoirs et la socialisation de toutes celles et ceux qui la fréquentent. À cet égard, les cours d'école ou de récréation constituent des outils importants pour favoriser un climat scolaire serein. Ils permettent des activités variées et rassemblent des enfants d'âges différents pour la récréation et pour les diverses activités pédagogiques en extérieur. Les préaux sont des lieux qui peuvent et devraient être

pensés comme des espaces favorisant le mouvement et l'activité physique au quotidien, durant le temps scolaire mais aussi hors du temps scolaire. Par ailleurs, de nombreuses études scientifiques démontrent que l'enseignement en plein air contribue à promouvoir les compétences cognitives, émotionnelles, sociales et créatives ainsi que la santé des élèves. Dans un petit village comme Gorgier, ce type d'installation peut jouer un rôle fondamental en tant que centralité de quartier. En effet, puisqu'il est généralement accepté et entendu que les écoles sont des lieux pour les enfants et pour les jeunes, l'occupation des cours de récréation en dehors des heures d'école peut être assez intensive. Ces installations peuvent également être utilisées par les structures d'accueil parascolaire pendant la pause de midi et après les cours. Comme vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends cette fois la parole au nom du Groupement qui a étudié ce document avec grand intérêt et l'acceptera. Il souligne notamment la volonté d'égalité de traitement entre les différentes écoles par l'installation des places de jeux dans, pour l'instant, presque chaque cour de récréation et remercie le Conseil communal pour le rapport. »*

M. J. Panes : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le 12 décembre dernier, lors de l'examen du budget, notre groupe avait obtenu le retrait de cet objet de la liste des 67 objets proposés, totalisant CHF 1'930'000.-, en argumentant qu'aucune commission n'avait été consultée. Ce projet maintenant a été soumis à la commission enfance et jeunesse qui a délivré un préavis favorable à l'unanimité. C'est donc tout aussi unanimement que notre groupe a accepté ce crédit lors de sa séance de préparation. Merci de votre attention. »*

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier – Saint-Aubin »

Mme Ch. Wermeille : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 4 avril dernier, la ComPAL a donné un préavis positif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier par 15 voix contre 2 avis négatifs. Comme on peut le lire dans le rapport du Conseil communal, cette modification partielle est une longue histoire qui a débuté avant même la création de La Grande Béroche. La ComPAL a eu de nombreuses occasions de débattre de ce sujet. Elle a reçu des informations directement du Service cantonal de l'aménagement du territoire et du Service cantonal de l'économie ainsi que des promoteurs et des bureaux spécialisés. Les commissaires ont pu se rendre compte très concrètement des aménagements futurs grâce à des maquettes. Lors de la séance du 4 avril, tous les éléments principaux ont été présentés à nouveau. Les réponses aux questions que les commissaires ont pu envoyer au préalable ont été fournies et sont documentées. Lors de la discussion avec les promoteurs et les bureaux spécialisés, des aspects essentiels comme le nombre d'emplois, les aménagements verts, le rôle moteur d'un tel quartier pour dynamiser les commerces de l'ensemble de la commune ou les processus participatifs ont été traités en détail. C'est donc en toute connaissance de cause que la ComPAL a pu se prononcer. Elle soutient à sa grande majorité ce changement d'affectation partielle qui est une chance de dynamiser notre commune et de créer un espace de vie de qualité. Je vous remercie. »*

M. F. Del Rio : *« En guise d'introduction, vous l'avez compris, la ComPAL, donc la Super commission du PAL qui a œuvré, qui a accompagné ce processus qui a duré cinq ans sous l'égide de La Grande Béroche mais qui avait déjà commencé en 2015 à Gorgier, et bien la*

Super commission a fait un travail gigantesque dans un dossier compliqué, ce sont des dossiers lourds, les planifications territoriales prennent toujours de nombreuses années et quand on y arrive enfin, c'est toujours le résultat d'un très long processus. Donc malgré la complexité technique et légale on va dire, la ComPAL a, je crois, réussi à digérer et à faire sienne finalement de ce projet. La maîtrise est là au niveau de la vingtaine de personnes qui a participé à la ComPAL ; pour l'autre moitié du Conseil général, j'espère que le rapport qui vous a été remis vous aura permis de vous plonger réellement dans les éléments importants de ce dossier. Et puis volontiers évidemment tout à l'heure pour répondre encore à quelques questions. J'espère aussi que les échanges en séance de groupe ont été fructueux, c'est aussi ça le but, c'est que les membres de la commission du PAL puissent rapporter dans les différents groupes tous les détails de ce très, très long et compliqué processus. Pour revenir très brièvement sur l'historique que vous avez évidemment dans le rapport, donc tout est parti avec une réflexion lancée par les autorités de Gorgier suite à la demande de la Migros de rénover le magasin et de créer quelques bureaux. On voit que les échanges avec l'État ont été immédiatement pris en charge avec la complexité qui nous a été quand même imposée, à savoir qu'on a dû établir un cahier des charges précis, qui démontrait la pertinence finalement de mettre en place ce processus avant la révision des PAL et alors que finalement les communes, les régions en fait pour être précis, étaient en train de mettre sur pied leur plan directeur régional. Je vais revenir sur ces quelques nuances tout à l'heure, s'agissant de ces planifications supérieures. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a eu un long, long, long processus de coordination entre 2020 – 2021, avec les services de l'État, pour vraiment caler le modèle, enfin voilà, montrer patte blanche par rapport à ce projet, projet finalement validé par le Canton récemment, donc c'est ce qui manque peut-être dans le bref historique que je vous ai montré. Donc on le sait maintenant, en 2014, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, devrais-je dire la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur. Alors celle-ci prônait en fait une densification, d'arrêter finalement de s'étendre au niveau du territoire, ce qui avait lieu jusque-là en fait, bien qu'il y ait déjà eu une loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les populations ont eu envie de s'établir plutôt en périphérie, et donc voilà, ça s'est concentré, ça s'est construit et ça s'est étalé. Mais depuis 2014, le 1^{er} mai pour être précis, donc on y était hier, et bien il y a un changement de paradigme important. Donc les Cantons étaient sommés de mettre à jour leur plan directeur régional dans un délai de cinq ans, c'est ce qu'ils se sont attelés à faire. Les Communes ont été sommées à leur tour par le Canton de se grouper en région, donc il y a eu six régions, le Canton s'est découpé en six régions, régions qui répondent à diverses logiques et, donc, notre commune était d'une part à travers la région de la Béroche comprenant les cinq anciennes communes de l'Ouest dans le plan directeur régional la Béroche et puis Bevaix rattaché à la communauté urbaine du Littoral. Il se trouve que l'on a dû absorber effectivement les résultats émanant de ces deux plans directeur régionaux pour ne faire finalement qu'une base sur laquelle on est obligés aujourd'hui de construire la révision du plan d'aménagement local qui, comme vous le savez, est en cours, et la Commune, à son tour, a un délai de cinq ans à respecter pour le mettre à jour, ce qui nous amène à fin février 2024, l'année prochaine, pour la validation par votre autorité, de cette révision du plan d'aménagement local. Donc l'État a dit : écoutez tout ça c'est en cours, vous êtes bien gentils, mais s'il y a urgence, effectivement il y a la demande de la Migros, il y a finalement des éléments qui disent qu'aujourd'hui on peut aller un tout petit peu plus vite que la musique de la révision du PAL et bien OK mais il faut pouvoir répondre à toute une série d'exigences et les deux processus doivent être coordonnés, raison pour laquelle ça a pris aussi passablement de temps. Donc les planifications supérieures et les mises en cohérence, le plan directeur cantonal et le plan directeur régional, donc celui de la Béroche et en partie la communauté urbaine du Littoral, avec, à ce moment-là, donc dans le plan directeur cantonal, le pôle de gare identifié et accepté comme pôle stratégique ou pôle de gare ça dit déjà absolument tout, avec les exigences que l'on voit là, que vous retrouvez dans la fiche U13, sauf erreur de ma part ça doit être la U13, oui c'est la U13, en fait je m'en souviens parfaitement tellement c'est compliqué à lire, mais vous pouvez vous y référer avec quelques valeurs notamment en dessous desquelles il était impossible de s'y tenir. Le projet de territoire, donc établi par les anciennes autorités dans le cadre des plans directeurs régionaux avec la confirmation de la cohérence de mixité à cet endroit-là et de densification humaine. Au niveau du plan directeur sectoriel, là c'est un élément qui vient cadrer le tout qu'on voit découpé sur l'image que vous avez, c'est le périmètre dans lequel on doit absolument tout traiter de manière

à avoir une cohérence et dont les règles vont venir chapoter, doivent être validées déjà d'une part par le Canton sur la base de toute une série d'études complémentaires, et qui doit venir chapoter finalement ce qui est l'objet aujourd'hui de la décision qu'il faut prendre, c'est-à-dire la modification de l'affectation. Donc le Canton nous dit, voilà pôle de Gare, reconnu cantonal très bien, mais vous devez quand même y mettre de la mixité sociale, il faut une certaine densification, il faut aussi une mixité au niveau de l'utilisation, enfin bref, vous ne pouvez pas le faire simplement comme ça. Donc nos autorités se sont emparées de ce cadre extrêmement contraignant pour finalement faire ce qui est finalement un outil stratégique qui dit, en gros, voilà comment ça va s'articuler, voilà comment on va mettre les véhicules, quelles sont les rues principales qui vont être utilisées, quels sont les périmètres à considérer, des intentions du type perméabilité piétonne, mobilité douce et que sais-je, des espaces verts aussi, bref c'est à travers ce document qu'on a pu exprimer tous les éléments pour pouvoir coller aux exigences du Canton et qui ont été partagées très largement dans tout ce processus épaulé par la commission du PAL. Donc, l'objet aujourd'hui de la décision c'est bien la modification de l'affectation de ces parcelles, elles vont passer de zone industrielle à zone mixte. Donc le changement d'affectation, les droits à bâtir comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document qui vous a été remis, les compensations, important, c'est-à-dire que l'on doit absolument compenser chaque mètre carré qui va être mis en zone à bâtir à cet endroit-là. J'ai envie de dire que c'est le seul endroit où la commune va étendre sa zone à bâtir, c'est là. C'est là que se situe la majeure partie de l'augmentation attendue en matière d'habitants. Ça c'est important de le savoir. Le dernier élément c'était évidemment de contribuer à la consolidation globale et la mise en cohérence des planifications, donc toutes ces planifications, tous ces dispositifs ont dû être checkés en cours de route pour s'assurer, et pour montrer patte blanche, que c'était cohérent. Donc l'état actuel à gauche (Powerpoint slide n°11), avec le contour des parcelles concernées en zone industrielle sur l'image de gauche et sur la partie de droite la zone mixte. À remarquer tout de même ici il subsiste un îlot, l'entreprise Hybrid non seulement au niveau de la parcelle qui est la sienne aujourd'hui mais aussi pour prévoir son extension à futur tel que ça a été discuté, coordonné avec eux. C'est-à-dire qu'eux n'ont vraiment rien demandé, c'est une activité qui est relativement douce, qui n'est pas incompatible avec ce qu'il y aura autour, notamment en matière de bruit et qui fera l'objet d'une intégration d'un soin particulier pour que finalement personne ne remarque qu'il y a une entreprise comme celle-là de ce côté-là. D'ailleurs, aujourd'hui déjà ça ne se remarque pas vraiment. Donc voilà en quoi ça consiste et voilà l'état à futur (Powerpoint slide n°12). L'image n'est peut-être pas suffisamment large, mais on voit ici déjà la zone mixte qui existe et à laquelle celle-ci va venir s'ajouter avec cette partie ici qui fera l'objet aussi d'un changement en zone mixte, et celle qui restera encore pour former un tout cohérent. Donc cette modification du PAL permettra aux porteurs de projet d'aller de l'avant avec un projet novateur et durable. Nous les avons conviés le mois passé afin qu'ils mettent peut-être des images sur ce qui va certainement être possible de réaliser, aujourd'hui encore une fois on ne vote pas, on ne se prononce pas sur des projets, uniquement sur le changement d'affectation mais il paraissait indispensable après tout ce processus de rappeler finalement aux commissaires ce qui était possible de réaliser, ce qui était prévu de réaliser pour vraiment répondre aux défis sociétaux qui sont les nôtres aujourd'hui, qui seront encore là demain et même qui seront encore plus compliqués à relever si on tarde trop. Donc le maintien de la Migros, quelque part c'est une prestation à la population, c'est peut-être un peu brutal de le dire comme ça, mais pour notre population c'est important qu'il y ait un commerce de ce type à cet endroit-là et je crois que les autorités se doivent de faire le maximum, comme c'est le cas jusqu'à maintenant, et démarré d'ailleurs par la commune de Gorgier à l'époque, c'est parfaitement cohérent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'accueil d'une grande partie, plus de la moitié de la croissance prévue dans notre commune en matière d'habitants et emplois, car oui il est prévu de créer des emplois à cet endroit-là. La réalisation de 60 appartements avec encadrement, parce que ça a du sens, vous me permettrez cet écart de langage mais, nos vieux, dont je fais partie, on le droit de vieillir encore chez nous, d'avoir ce choix. Ces appartements avec encadrement c'est véritablement l'intermédiaire entre l'EMS, dont on n'aime pas entendre parler en tout cas trop tôt, et puis une situation difficile et compliquée pour la famille, pour soi-même, lorsqu'on est seul et qu'il n'y a pas forcément les structures qui vont avec ou que les appartements ne sont pas forcément adaptés. Donc il y a l'obligation de réaliser ce minimum de 60 appartements avec encadrement dans ce périmètre avec encore une fois, et c'est le point suivant, ce sont

les transports publics, c'est la cadence à la demi-heure prévue en 2027 depuis et vers Neuchâtel et ce que je peux vous dire c'est que la discussion pour la symétrie est déjà sur le bout des lèvres des politiciens qui devront défendre ça avec notamment les CFF. Donc ça se prépare, ce pas supplémentaire c'est une façon de pousser dans cette direction et c'est aussi le cas de dire les lignes 612 et 613 qui font l'objet de quelques réflexions en ce moment, et bien elles devront aussi suivre et s'adapter à cette cadence à la demi-heure, donc quand on parle de cadence du train, c'est aussi tout ce qui va avec, ce n'est pas uniquement du train dont il s'agit. Des espaces publics de qualité avec une utilisation du sol modérée, il faut voir les images que vous avez sur les maquettes par exemple et puis évidemment ces enjeux de mobilité avec des parkings d'échanges aussi bien pour les voitures que pour les vélos. La revalorisation de l'image de la gare de donner évidemment une nouvelle dynamique en devenant une nouvelle centralité, c'est le cas, c'est la porte d'entrée du canton depuis l'Ouest. Je ne pense pas qu'aujourd'hui cette image elle soit satisfaisante pour quiconque. La dernière ligne, c'est juste pour rappeler qu'aujourd'hui encore une fois c'est le changement d'affectation qui a des planifications de détails qui seront nécessaires ultérieurement et un bref rappel du calendrier qui arrive juste après. Alors aujourd'hui nous sommes tout en haut (Powerpoint slide n°14), c'est la séance du Conseil général pour cette modification de l'affectation, ça permettra, comme dit tout à l'heure, aux porteurs de projet d'avancer et nous commune, de continuer à mettre la pression quelque part ou mettre un cadre pour les obliger à avancer et dans le cadre que l'on souhaite. Aujourd'hui on n'est plus vraiment légitimes pour dire, écoutez on pense aux vélos électriques, par exemple, ou à je ne sais quel autre moyen de transport et amener des nouvelles contraintes alors que finalement ils ne peuvent pas avancer dans leur projet puisque ça resterait en zone industrielle. Donc c'est la publication dans la Feuille Officielle, je crois que j'ai dû vous mettre un calendrier à jour dans le rapport, donc sauf erreur, ça tombe sur le 12 mai et puis le délai référendaire donc les 10 jours + les 30 jours, là aussi c'est mis dans le rapport, ensuite la mise à l'enquête publique qui dure les 30 jours habituels, le traitement éventuel d'éventuelles oppositions, l'approbation encore une fois et la sanction par le Conseil d'État, etc. Ensuite, évidemment, il y a ces planifications de détails qui seront nécessaires, en principe plan de quartier, plan spécial si la Migros décide de faire un petit peu plus large qu'annoncé initialement et puis tout à la fin du processus, encore une fois, le dépôt des permis de construire, des plans auxquels on est habitués, ou certains plus que d'autres, qui sont toujours très intéressés par tout ce qui est déposé à juste titre et évidemment avec les possibilités d'oppositions habituelles. Donc personne ne voit ses droits supprimés à travers ce processus. Voilà, je crois que tout a été dit, tout a été tellement dit et redit en l'espace d'en tout cas cinq ans sur La Grande Béroche, je trouve que le résumé de Madame Wermeille a été tellement parlant que je vais renoncer à ma petite phrase de conclusion que j'avais prévue de peur de dénaturer le discours qui était vraiment parfait. Ce qu'il faut savoir c'est que l'on a voté des crédits relativement conséquents ici en ayant vraiment l'impression, et à juste titre que, c'était très important, aujourd'hui il n'y a pas de crédit, aujourd'hui il y a par contre un choix politique très, très important, un choix de société j'ai presque envie de dire et j'espère que vous sentez quelque part quand même cette pression et que vous voyez bien l'enjeu. Je reste donc à disposition, je crois que mes collègues aussi qui ont accompagné le processus, pour répondre à vos questions. Merci beaucoup. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chère-s collègues, je remercie déjà le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport qui était très complet et pour les explications également qui ont été données ce soir. Je voulais aussi remercier notre président de la ComPAL pour son intervention et son résumé de la situation. Je ne vais pas revenir sur les différents éléments et étapes historiques et politiques qui composent ce rapport, étant donné que l'exercice a été fait. Je me permets toutefois de souligner quelques éléments qui me semblent primordiaux, en particulier quant à la compréhension qu'on pourrait avoir de certains enjeux. Je pose ici juste quelques points que j'estimais majeurs. L'actuelle zone industrielle des entrepôts anciennement Comina, communément appelée, n'est plus utilisée en tant que telle et aucune demande par une entreprise du secteur primaire n'a été enregistrée depuis X dizaines d'années, pour ceux qui vivent dans la région. Deuxième point, cette zone est limitée, ce qui signifie qu'une entreprise de type industrielle ne pourrait pas envisager d'agrandissement conséquent et ne pourrait viser un accroissement de son activité ou un déploiement. Ce lieu est entouré de bâtiments de constructions et d'habitations. Ce qui

explique aussi sans doute le désintérêt de ce type de lieu pour ce type d'entreprise primaire. Ensuite, troisième point, il est constaté que dans notre région, la répartition des types d'activité, dont on a eu des exposés et des explications par différents groupes de travail, on voit que la majorité des activités de notre région s'oriente plutôt vers le secteur tertiaire, grande majorité, presque deux tiers et puis un peu moins d'un tiers sur le secondaire et le primaire, c'est vraiment un très petit pourcentage de nos activités. La Migros souhaiterait pouvoir s'agrandir et se rénover, comme ça a été mentionné. Il y a des projets d'habitations qui sont prévus sur Combamare ainsi que sur le Pôle de Gare et toutes ces personnes, ces propriétaires souhaiteraient aussi pouvoir avancer dans leur(s) projet(s). Selon les statistiques également, le Littoral est considéré comme étant en pénurie de logements depuis plusieurs années maintenant. Selon les éléments actuels, il est en chute depuis bientôt quatre ans, avec une stagnation en 2020 et puis une rechute jusqu'à aujourd'hui. La seule région du canton qui est épargnée c'est les Montagnes neuchâteloises. Un jeune de notre région, ici présent mais que je ne nommerai pas, pardon, il n'est pas présent, avait également indiqué combien il était difficile pour un jeune de trouver des logements afin de pouvoir rester établi dans sa région. Est-ce juste ? Ce que nous demande le Conseil communal aujourd'hui est d'accepter simplement une modification du PAL actuel et une modification de la zone. On ne parle donc pas du PAL que nous sommes en train de construire. Nous parlons aujourd'hui uniquement d'un changement de zone et de passer d'une zone industrielle à une zone mixte afin de permettre et de mettre en route des projets avant que le nouveau PAL ne soit accepté et qui permettrait donc de faire avancer ces projets en évitant des attentes encore plus longues. Notre commune doit aujourd'hui se tourner résolument vers l'avant et se donner les moyens de faire vivre ou revivre certains lieux. Vu l'intérêt que représente la vie dans notre commune, nous sommes attractifs en matière de lieu de vie et plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises aussi. Le Pôle de Gare, de par son aspect central entre Gorgier-Chez-le-Bart et Saint-Aubin-Sauges, est une zone à privilégier et à repenser dans son aspect central. Je réitère mes remerciements auprès du Conseil communal pour ce rapport et informe que le parti Socialiste soutiendra unanimement ce point. Je voulais juste faire une petite remarque, encore, je suis assez sensible aux comparaisons qui sont dépourvues de sens, vous le savez, par rapport aux études de trafic en particulier, pour ceux qui me connaissent dans mes interventions. Je remercie donc certains de mes collègues d'éviter de comparer notre jolie petite commune, en particulier cette zone industrielle, avec les zones industrielles haut potentiel comme Brigue, Nyon, Bienne, etc. Merci beaucoup. »

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport qui est complet et précis. En effet, la planification du plan directeur régional de la Béroche identifie les réflexions proposées dans ce rapport. Toutefois, en 2015, le propriétaire Migros, souhaitant adapter son magasin aux exigences selon le profil du marché ; de ce fait, une demande collégiale de traiter ce périmètre en plan spécial a été faite au Canton, un entretien avec visite a eu lieu avec Monsieur le conseiller d'État Laurent Favre, qui avait fait part de son souhait de réaliser un plan spécial qui sera englobé dans le plan d'aménagement local ultérieurement. La réalisation en exigence technique a été élargie au périmètre du plan sectoriel et arrive à bout touchant après huit ans d'attente du résultat, une période non négligeable. Le Groupement est d'avis qu'il est important de pouvoir évoluer avec ce plan sectoriel et acceptera à l'unanimité la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier et Saint-Aubin. Merci de votre attention. »*

Mme Ch. Wermeille : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à cette modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier. Il remercie le Conseil communal pour la clarté du rapport et les informations très détaillées et complètes sur ce dossier. L'historique des démarches est spécialement intéressant car il documente comment tous les intérêts en présence ont été pris en compte et le sérieux des études réalisées. Il démontre également que ce changement d'affectation représente une opportunité pour notre commune et permettra un développement mixte qui est le plus adapté à ce secteur si bien situé. Le groupe des Verts soutiendra cette demande de modification qui est l'aboutissement d'un long processus et qui est conforme au nouveau cadre de développement en matière d'aménagement du territoire et aux normes supérieures. Merci. »*

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR accepte à une forte majorité cette modification d'affectation. Merci à tous ceux qui ont œuvré à ce projet et ce depuis de nombreuses années. Il convient néanmoins de dire que certains de nos membres émettent des réserves ou sont contre le changement d'affectation d'une zone industrielle et sur le fait que les nouvelles zones mixtes ne créeront que peu d'emploi ou pas suffisamment pour certains. D'autres s'inquiètent du grand nombre de projets de développement de notre commune ces prochaines années, le tout en même temps, avec une augmentation substantielle du nombre d'habitants et donc de son impact sur les services publics : crèches, écoles, etc... et également le trafic notamment qu'il conviendra d'anticiper. Merci. »

M. M.-A. Langel : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la question que pose le Conseil communal au Conseil général aujourd'hui est double. La première concerne le changement d'affectation d'un quartier de zone industrielle en zone mixte, on l'a compris. La seconde question, qui est implicite, consiste à donner un blanc-seing à un projet immobilier constitué uniquement de logements sur 80 à 90% de la surface brute de plancher. Cette seconde question présente l'avantage d'illustrer pourquoi il faudrait refuser le changement d'affectation. Si l'on en revient à la première question soit, en particulier, à la situation de notre commune en matière de zones d'activités économiques industrielles, que l'on appelle aussi de temps en temps les ZAE, on nous propose de supprimer une zone industrielle alors qu'il y a déjà pénurie de telles zones disponibles sur notre territoire. Or, le Conseil communal, dans sa proposition du jour, ne propose pas de compensation sur notre territoire pour transformer une autre zone en ZAE. En outre, le projet de territoire communal, le plan d'aménagement local, on en a parlé par la ComPAL tout à l'heure, sur lequel elle a siégé depuis de nombreuses années, plus de trois ans à ma connaissance, ne prévoit pas non plus de zones d'activités économiques additionnelles. Donc, si aujourd'hui l'on voudrait enterrer toute dimension de développement économique de notre commune en supprimant cette zone industrielle, on ne s'y prendrait pas autrement. C'est le principal problème de la question qui est posée par le Conseil communal, il n'y a pas de compensation sur les activités économiques dans le projet proposé ce soir. On valide par conséquent pour toujours la réputation de cité dortoir de notre commune et on peut prévoir le changement des panneaux à ses entrées de La Grande Béroche en La Grande Cité Dortoir avec D majuscule. Pour mémoire, c'est bien le domaine secondaire qui appelle au développement du tertiaire et non le contraire. Autrement dit, ce sont les activités économiques industrielles qui ont un effet économique induit et non pas le domaine des services ou des commerces sur l'industriel. Et lorsque l'on parle d'industriel, on ne parle pas de sidérurgie, mais bien plutôt de sociétés comme on a la fierté d'en connaître sur notre territoire, comme Hybrid, TE connectivity, Schumacher & Cie ou Melexis technologie, qui sont pourvoyeuses d'emplois, de travailleurs qui mangent et consomment local, qui animent les restaurants, les kiosques et le commerce. C'est cela l'effet induit. Le fait de mettre dans les 10 ou 20% de non logement une Coop, un bar-PMU et un salon de coiffure n'aura aucun effet multiplicateur. En résumé, si l'on veut tendre vers un minimum de vie économique, il est contre-productif de prévoir un ratio de 90 % de logements de surcroît sans compensation ailleurs de zones d'activités économiques. La seconde question évoquée en introduction concernant le blanc-seing de réaliser un gros projet immobilier dans un endroit aussi stratégique que la partie Est du Pôle de Gare de Saint-Aubin. Cette question illustre concrètement ce qu'il serait judicieux d'éviter. La plupart d'entre vous, membres de la ComPAL, ont pu voir le projet et poser toutes les questions aux promoteurs immobiliers et à leurs conseillers, comme se plaît à nous le rappeler la présidente et le Conseil communal. Nous nous acheminons ce soir véritablement vers la validation d'un projet immobilier constitué pratiquement que de logements pour l'avenir de notre commune ? Quelle est la cohérence urbanistique du centre stratégique de ce plateau, qui constitue un point névralgique avec la gare, le lac, le centre historique de Saint-Aubin-Sauges et les villages de Gorgier-Chez-le-Bart, vous voulez planter au milieu du centre de La Grande Béroche un ensemble d'unités d'habitations sans vie ? N'a-t-on rien de mieux à faire « urbanistiquement » parlant ? Finalement, le projet pour qui a été fait ce changement d'affectation permet d'illustrer l'impact négatif de notre vision de cet endroit idéal pour fédérer du monde par de l'activité économique, des bureaux, des logements, des restaurants, des échoppes, des magasins, des dentistes ou médecins, des crèches et ce n'est pas avec 80, voire les 90 % de logements que l'on va y arriver. Ce plateau de gare Est mérite mieux qu'un mortifiant complexe immobilier de

850 personnes supplémentaires, imaginé avant le Covid et la crise énergétique. Où sont les belles déclarations d'intentions des partis politiques ? N'a-t-on pas changé de paradigme depuis huit ans ? Où sont les visions urbanistiques de demain, comment sont considérés les adolescents sans Maison des jeunes, quid des 20 - 35 ans, seront-ils attirés par ce projet immobilier et auront-ils les moyens d'accéder à la propriété ? Et qu'en est-il de la transition énergétique, de nos engagements écologiques, de l'économie circulaire entre les habitants et les magasins et les lieux de travail, les circuits-courts, l'économie de proximité ? Nous allons dans le mur avec ce projet. Si vous n'en n'êtes pas convaincus, ne soyez pas étonnés que nous trouverons auprès de la population un écho qui permettra aux concitoyennes et concitoyens de notre commune de se prononcer sur ce sujet, sans bannière politique, juste pour le bon sens et pour le futur de notre région. Nous sommes prêts. La situation géographique de ce plateau est stratégique, tout le monde de Saint-Aubin-Sauges et de Gorgier-Chez-le-Bart peut y avoir accès à pied, du Nord, de l'Est, du Sud ou de l'Ouest, pour en faire un lieu de rencontres mélangeant vie économique et d'habitations, n'y renonçons pas ! C'est l'opportunité de répondre aux attentes de la fusion et de la population pour fédérer les acteurs économiques avec ses habitants. Pour conclure, nous ne sommes pas contre un développement du pôle de gare, mais cependant contre un pôle de gare sans activités économiques. Nous ne pouvons pas nous résoudre à sacrifier ce site urbain stratégique et central de travail, d'achats, de restauration, d'accueil d'enfants, d'adolescents et de jeunes, d'emplois, de rencontres, de formation, de santé et de vie, avec 80 à 90% d'habitations. Nous nous sentons responsables de proposer une vision urbanistique cohérente, qui tienne compte des enjeux économiques et écologiques de demain pour toutes les franges de la population. Par conséquent, la modification de l'affectation proposée à votre autorité ce soir n'y répond pas, il serait donc recommandable de la refuser. Elle ne répond pas aux besoins et enjeux actuels, et encore moins à ceux du futur. Merci pour votre attention. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la modification du plan d'aménagement qui nous occupe ce soir impactera d'une manière très importante et durablement notre commune. Plus précisément les villages de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier et Chez-le-Bart. Nous le savons, comme nous pouvons le lire dans le rapport, c'est le Canton, par les planifications plan directeur cantonal et PDR, qui souhaite que notre région se densifie et ce, si possible, avec des citoyens et citoyennes à fort pouvoir contributif. C'est compréhensible, il est plus facile de les attirer à La Grande Béroche qu'à La Chaux-de-Fonds. Mais qu'en est-il des habitants de la Béroche, sommes-nous tous prêts à accueillir une cité dortoir, de devenir la banlieue d'Yverdon ou lausannoise ? Dans nos travaux de révision du PAL, nous avons fixé beaucoup d'objectifs dont, entre autres : maintenir nos centres de villages vivants et réduire la circulation dans les agglomérations. Ce même Canton nous répond qu'il n'est pas envisageable de prévoir une nouvelle route pour désengorger l'accès aux Charrières, que la route d'accès au quartier d'Entre-les-Buissons, planifiée et commencée par les anciennes autorités de Saint-Aubin-Sauges, n'est pas réalisable, ne parlons même pas du contournement de Montalchez et notez aussi que la route d'évitement de Chez-le-Bart, planifiée et plébiscitée par le législatif de Gorgier, n'est devenue qu'une piste cyclable. Alors pourquoi, aujourd'hui, céder sans rien obtenir, sans pouvoir aussi réaliser nos bonnes idées qui doivent améliorer notre qualité de vie. Actuellement, de nombreux projets sont en cours de réalisation ou vont débiter à La Grande Béroche : Payaz, quasi terminé, Plantées, Roncinier, la Caramèle, la Grève, Crève-cœur, les Balcons du lac, les Balcons des Cerisiers, rue de l'Hôpital, Charrières et j'en passe. Combien d'habitants de plus ? Combien d'élèves en plus ? Qu'en est-il de nos infrastructures ? Salles de sport, classes, crèches, parascolaire, déchetteries ? L'été dernier, une restriction d'eau nous était imposée avec même l'interdiction d'arroser nos jardins potagers. Quelles sont les mesures entreprises pour palier cette problématique qui, selon les spécialistes, sera récurrente ? À la commission technique, rien n'a encore été évoqué. Alors, avec en plus de ce qui est en cours de construction, un nouveau quartier, qui pourra compter jusqu'à 850 habitants, sur le plateau de la gare, là, je suis inquiet. Pourquoi ne pas déjà commencer avec Combamare dans la continuité du quartier de la Foulaz avec la Migros et de différer de quelques années le plateau de la gare ? Pas possible selon notre exécutif. Certains proposent de créer ce nouveau quartier et qu'il serait souhaitable de freiner les autres projets. Cela n'est pas possible, ils dépendent de décisions déjà prises il y a 10 ou 15 ans par les anciens PAL. Les plus jeunes d'entre nous prétendent, avec raison peut-

être, qu'il est difficile de se loger à La Grande Béroche. Croyez-vous sincèrement que les promoteurs immobiliers qui ont fait l'acquisition de ces parcelles, ceci même avant qu'elles soient affectées en zone constructible, soient des philanthropes et prévoient des appartements pour étudiants ? Il ne faut pas se leurrer, bien qu'il y ait des appartements protégés qui sont prévus, peut-être même un peu peu à mon goût, cela restera, au vu de la situation géographique, des appartements destinés sans peine à une clientèle aisée. D'autres points sont discutables, comme imposer la fermeture à la circulation de la route de la gare, ce qui compliquera, entre autres, le trafic agricole. C'est aussi sans compter les modifications du règlement d'aménagement communal qui permettra la construction de bâtiments plus hauts que ce qui existe ailleurs dans le village. Finalement, la population a-t-elle été bien informée sur ce qui l'attend si nous acceptons cette modification du plan d'aménagement ? Une séance d'information s'est tenue, sans annonce préalable par tout-ménage mais avec juste un encart dans le LHI et le Littoral Région. Quarante personnes étaient présentes et la maquette de ce qui sera possible de bâtir n'était même pas présentée. Seuls le promoteur et le bureau d'ingénieurs ont fait l'éloge de leur projet. D'ailleurs avant de prendre votre décision ce soir, avez-vous tous vu cette maquette qui représente la future destinée du plateau de la gare ? Si nous avons la légitimité de prendre une telle décision, nous savons aussi qu'une bonne partie de notre Conseil général représente des citoyens et citoyennes de villages qui ne seront absolument pas impactés par cette décision. C'est là aussi les avantages et les inconvénients d'une commune fusionnée. Je n'irai pas plus loin dans mes propos, car j'ai confiance aux habitants de La Grande Béroche. Je peux déjà vous l'annoncer ce soir, si cet arrêté est accepté, il y aura demande de référendum. Un groupement de citoyens de Chez-le-Bart s'est déjà constitué en comité référendaire. Quel que soit l'aboutissement de ce référendum, nous l'accepterons. Mais nous vous invitons vivement à le signer car ce sera le seul moyen de légitimer cette importante décision. L'avenir de La Grande Béroche appartient à ses habitants, pas aux promoteurs immobiliers qui prévoient une occupation du site avec jusqu'à 90% d'appartements. Obtenir une votation avec une décision populaire coupera alors court à toute contestation future. Ce sera alors les citoyennes et citoyens de La Grande Béroche qui auront décidé de leur avenir. J'invite aussi la presse à porter ce débat sur la place publique. Vous l'avez compris, je m'opposerai à cette modification du plan d'aménagement. Je vous remercie. »

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente. Je m'étonne juste que deux membres du groupe PLR qui ont milité pour la baisse de trois points d'impôt, avec comme argument phare l'attractivité résidentielle, soient les mêmes qui craignent maintenant une augmentation de la population. Je tenais juste à relever cette incohérence et aussi, éventuellement, répondre sur deux points : la question technique, donc pour l'approvisionnement en eau, vous avez voté récemment un plan général d'approvisionnement en eau qui est lancé, qui est à l'étude et qui définit effectivement en fonction de l'évolution démographique si nous devons rechercher d'autres ressources en eau, donc ce sont des choses déjà en cours. Peut-être que nous en aurons besoin, peut-être pas, peut-être que l'interconnexion entre nos réseaux suffira parce qu'actuellement, il n'y a qu'une zone qui pose problème, effectivement, c'est une zone qui est fournie par des sources et pas par des puits artésiens. Pour la question des prix des logements, des futurs logements sur le pôle de gare : on entend que cela ne sera pas des prix pour des étudiants, de ce que je sais de mes quelques cours d'économie, ce n'est pas mon métier, économiste, mais je sais qu'il y a une théorie pour la fixation des prix qui existe, c'est l'offre et la demande. Actuellement, nous avons énormément de demandes pour des logements, très peu d'offres, ce qui fait exploser les prix. Et les demandes, croyez-moi, ne viennent pas uniquement de gens externes à la commune. Elles viennent des jeunes, comme moi, qui souhaiteraient rester dans cette commune et pas devoir partir à Neuchâtel, à Yverdon. Nous aimons cette région, jeunes y compris, vous aussi vous avez à cœur de la préserver mais il faut aussi accepter qu'elle se développe parce que la population se développe. Alors tant que les personnes restent bloquées, je dirais, sur ces effets-là, effectivement, que la population, dans son grand complet, prenne la parole et puisse voter sur ce point. Je suis convaincu qu'elle fera le bon choix. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, merci. Mesdames, Messieurs, je me permets de relever deux points qui me surprennent quand même c'est le point concernant la demande

soi-disant très importante pour des zones industrielles dans le canton. J'ai participé en septembre 2021 à une séance organisée par le conseiller communal avec le Service de l'aménagement du territoire du canton ainsi que le Service de l'économie du canton. Il y avait un représentant par parti, membre de la ComPAL, qui pouvait participer à la séance et je dois avouer que j'étais allée avec mes préjugés à cette séance en me disant que les Services économiques du canton allaient vendre le besoin de zones industrielles, que c'était nécessaire, etc. et c'est exactement le contraire que la dame, je ne me souviens plus de son nom, a mentionné : il n'y a pas de demandes pour des zones industrielles dans le canton et, notamment, sur le Littoral Ouest, où nous habitons, sur le Littoral Est, il y en a un peu parce que, voilà, c'est plus approprié, il y a des zones beaucoup plus grandes avec la zone de raffinerie, etc. Et puis le deuxième point que j'aimerais relever aussi, c'est un point qui a été relevé toute à l'heure mais que je trouvais très, très important. Lors de la dernière séance de la ComPAL le 4 avril, j'avais trouvé très intéressant que plusieurs commissaires aient relevé la crainte de voir une concurrence avec ce nouveau quartier, que ce nouveau quartier viderait peut-être les centres des villages parce qu'il y aura des nouveaux commerces et puis que, finalement, les commerces qui restent encore dans nos centres vont disparaître et que tout va venir dans ce nouveau quartier et puis que ça allait vider nos centres anciens et, en fait, là, Wyss & Partner était venu avec des arguments qui m'avaient vraiment convaincue, que j'avais trouvé très intéressants c'est que, finalement, c'est au contraire, c'est uniquement en développant un nouveau centre, là sur ce pôle de gare, avec des commerces, cela peut être, effectivement, ça sera des petits commerces qui ne vont peut-être pas employer des dizaines et des dizaines de personnes, mais même s'il y a des coiffeurs, s'il y a de nouveau quelques boulangers ou quelques petits commerces, finalement, cela va encourager tous les habitants de toute la commune à rester à La Grande Béroche pour leurs achats, ce qui va profiter aussi, indirectement ou directement, aux autres commerces de nos centres qui sont encore existants dans nos centres anciens et cela ne va pas du tout être une concurrence, cela va plutôt être une promotion et un encouragement et cela va favoriser nos petits commerces donc voilà, je trouvais important de relever ces deux points. Merci. »

M. M. Rognon : « Je ne veux absolument pas rallonger mais j'avais encore un autre argument je pense qui mérite aussi, qui est extrêmement important c'est par rapport à la cité dortoir. J'ai toujours connu La Grande Béroche comme ça, sans zones industrielles monstrueuses, etc. Par contre, nous sommes une commune qui est dotée d'énormément de sociétés locales, des sociétés locales extrêmement actives, avec énormément d'activités les week-ends, pendant les vacances d'été, les soirs et c'est ça qu'il faut préserver dans notre commune, il ne faut pas que ces sociétés locales meurent, il faut qu'elles puissent avoir un renouvellement aussi au sein de leurs membres et le fait que des habitants, qui vivent déjà ici, puissent, les jeunes, puissent demeurer sur place pour pérenniser ça et pérenniser une vie associative qui soit plaisante pour les habitants, c'est ça qui va faire en sorte qu'on ne soit pas une cité dortoir parce que je ne considère pas que La Grande Béroche est une cité dortoir à l'heure actuelle. Merci. »

M. T. Egger : « Il a été évoqué, ce soir, pour rebondir directement sur ce que notre président, M. Rognon, a dit, il a été notamment évoqué l'aspect des infrastructures sportives et je crois que cet aspect a déjà été répondu auprès de vos législatifs. On dit infrastructures sportives, on dit également école. Infrastructures sportives : pour ceux qui l'ont visitée dernièrement donc la future salle de gym de Gorgier, qui dit future salle de gym de Gorgier dit, inévitablement, sociétés locales. Je vous rappelle qu'il y a notamment des pongistes qui jouent actuellement dans la petite salle de Gorgier. Le but, justement, à travers cette nouvelle salle, c'est aussi d'amener des infrastructures sportives et notamment des clubs sportifs, ce qui va dans le sens, justement, d'éviter une cité dortoir et puis on nous dit finalement qu'il y aura beaucoup plus de monde, est-ce que nos infrastructures vont suivre ? On l'a déjà dit mais je tiens à le répéter ce soir. Au niveau des écoles, on sait déjà, actuellement, qu'à Saint-Aubin-Sauges c'est tendu, nous cherchons des opportunités, vous le savez pertinemment, on discute beaucoup avec l'État et la Fondation de l'ancien Hôpital. Nous savons aussi qu'il y a certainement un projet d'agrandissement qui va venir voir le jour au niveau de l'école de Saint-Aubin-Sauges. On sait pertinemment, à Gorgier, que vous avez, sous la commune de Gorgier encore, des réserves en matière de bâtiments notamment le Moulin qui est actuellement un bâtiment complètement

désinfecté que nous pouvons affecter en structure scolaire, structure parascolaire. Nous savons aussi au niveau du centre de Gorgier, au niveau de l'actuelle salle de gym, que nous allons y faire, nous avons déjà un projet à ce sujet-là, nous allons y faire des salles de classe donc oui, encore une fois, nous l'avons déjà dit, c'est un défi mais c'est un défi que nous allons pouvoir relever. Monsieur Rognon l'a dit au niveau de l'eau, au niveau sportif, nous venons de le dire, salle de Bevaix, double salle, vous savez pertinemment où ça en est, cela va aussi amener un dynamisme en matière de sociétés locales et donc, justement, éviter cette fameuse cité dortoir, enfin voilà. Je crois que ce discours a déjà été tenu mais de façon à y répondre, c'était important que vous l'entendiez à nouveau ce soir. Je vous remercie. »

M. Th. Rothen : « Afin d'illustrer un petit peu la discussion que nous avons ce soir, j'aimerais savoir si l'immeuble industriel qui est situé en Néverin, à Bevaix, donc à la sortie de Bevaix en direction Landi si on veut préciser, ce grand bâtiment qui a été, je dirais, un peu délaissé, aujourd'hui en pleine restructuration visiblement, j'aimerais savoir si le Conseil communal a déjà connaissance de partenaires industriels ou économiques qui viendraient s'installer dans ce local-là, sachant qu'il y a 6'000 m² au sol de bâtiment. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a une demande-là, est-ce que c'est déjà booké pour la suite ? »

M. F. Del Rio : « La fameuse commission du PAL a eu l'occasion de se réunir, sauf erreur, juste après les mesures de confinement, c'était l'une des toutes premières séances que nous avons pu tenir en présentiel lors de laquelle nous avons, effectivement, parlé de la faible demande relativement à ces surfaces et du besoin d'élargir peut-être les activités qui s'y appliquent. Comme c'est un géomètre qui pose la question, probablement qu'une activité de géomètre serait parfaitement compatible avec les va-et-vient de matériel qu'on connaît, chargement et déchargement, etc. »

M. Th. Rothen : « C'est toujours vide ? »

M. F. Del Rio : « C'est encore relativement vide. Donc laisser entendre que nous avons décidé, nous, unilatéralement de ce qui était bon pour notre région en matière d'entreprises, c'est évidemment faux. Nous avons, nous sommes, nous avons été appuyés par le bureau Wyss & Partner, qui est une pointure reconnue au niveau Suisse, et qui nous ont finalement amenés à ce résultat qui vous est présenté-là. Je regrette aussi que des personnes qui semblent avoir des solutions, finalement qui sont relativement simples à mettre en œuvre, n'en aient pas proposées concrètement avant. Le Conseil communal a véritablement mis à l'épreuve la direction dans laquelle nous sommes allés, qui entrait dans un cadre légal non pas imposé par des promoteurs, ce qui est évidemment faux et que nous ne pouvons pas laisser dire, mais le Conseil communal s'est appuyé sur des pointures au niveau économique aussi, évidemment. Donc le résultat est celui qui vous est présenté ici et encore, comme au mois d'avril, Wyss & Partner est présent pour répondre à toutes les questions de la ComPAL et je crois que les affirmations qui ont été émises il y a quelques minutes sont, quelque part, incompréhensibles mais soit. Il y a passablement de bonnes questions quand même. Notamment je retiens la sensibilité par rapport au scolaire, au parascolaire, évidemment, cela fait partie de ces changements sociétaux ; la mobilité c'est l'autre grand thème aussi. J'ai aussi apprécié la proposition d'en débattre et que la presse joue son rôle, évidemment, c'est une excellente idée. Bon nombre de ces affirmations que nous avons entendues ont déjà été discutées depuis quelques années au sein de la commission PAL, des réponses ont été apportées. Voilà. Le processus était probablement trop long pour moi, mais je profite de rappeler, de répéter encore et encore et je compte vraiment sur le bon sens des uns et des autres par rapport à tout ce que vous avez entendu ce soir. Merci. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, chers collègues, je pense que ce pôle de gare a vraiment une grande chance de développer notre région, de la région de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Chez-le-Bart parce que, en fin de compte, au travers de toutes ces séances, de toutes ces constructions que nous avons fait pour savoir quoi faire de cette région, nous sommes arrivés à ce compromis qui est, à mon sens, tout à fait judicieux. Et on devrait même aller encore un peu plus loin : vous savez que nous avons à disposition toujours un fond pour les sociétés locales d'à peu près CHF 5 millions, je ne sais pas s'il existe toujours mais enfin, nous avons

ça au début pour la fusion. Ce petit pactole pourrait très bien être investi par notre commune dans cette région pour faire, effectivement, aussi, ce lieu pour toutes nos sociétés locales, pour toutes nos activités, trouver une solution, pourquoi pas l'appeler « La maison du peuple » ou « La maison je ne sais pas comment », mais trouvons une solution dans ce lieu-là parce que les enfants de Bevaix pourront venir, il y aura le train, les enfants de Gorgier, Saint-Aubin-Sauges pourront venir à pied ou à vélo, enfin voilà, cela sera vraiment un lieu impeccable et puis qu'il y ait 800 personnes qui habitent-là, elles auront le train à côté donc. Je crois que de plus judicieux, c'est dur dans notre commune. Donc, à titre privé, personnel, je félicite tout le cheminement qu'il y a eu, qui était long, qui était un peu barbant parfois lors de nos séances où nous ne savions pas trop où on allait mais, à force de tâtonner, nous sommes arrivés à ce compromis que je trouve très bien. Merci. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier – Saint-Aubin » est accepté par 36 voix pour et 4 voix contre.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics

M. S. Lutz : « Notre groupe demande une non entrée en matière par manque d'informations. Nous souhaiterions donc avoir un peu plus d'information sur l'utilisation de ce nouvel objet, Manitou, à savoir le nombre d'heures projetées puisque le modèle qu'il remplacerait était très peu utilisé. Ainsi que son urgence, comme ce dernier n'était pas dans la dernière liste des investissements. »

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente. Alors pour les questions d'heures projetées, alors c'est vrai que j'avais fait le calcul et je m'étonnais moi-même avec le MB-trac, c'est, grosso modo, 3,5 heures par semaine. Il faut bien penser qu'il date de 1990, je n'étais pas né, et il cumule 5'652 heures. C'est vrai que nous avons essayé dans le cadre de son renouvellement d'avoir un cahier des charges bien plus large, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation. Au niveau de l'urgence, c'est une urgence toute relative, je n'ai pas demandé un crédit urgent non plus effectivement. Il faut juste penser que pour ces véhicules-là, il y a un délai d'attente des commandes de 12 à 18 mois ce qui oblige, effectivement, une certaine planification et puis c'est aussi quelque chose qui nous pousse peut-être à le demander maintenant. Peut-être pour revenir sur la polyvalence : donc renseignements pris, il y a plusieurs communes qui utilisent ce genre de véhicule, La Chaux-de-Fonds, notamment, commune dans les hauteurs, beaucoup de déneigement, enfin beaucoup, tout est relatif, pas cette année, ni en 2019 d'ailleurs ; La Côte-aux-Fées, Yverdon, Estavayer, Zinal, Grimontz, plusieurs communes jurassiennes, je pense que pour qu'un véhicule soit utilisé dans des endroits topographiquement aussi différents, il faut qu'il soit polyvalent. Ce véhicule nous l'achetons pour l'utiliser, c'est une évidence, il permet donc, effectivement, un levage de deux tonnes et demi contrairement au MB-trac qui permet moins d'une tonne ; il a aussi une largeur qui est beaucoup moins grande que pour le MB-trac qui permet une meilleure maniabilité, en gros, c'est, pour nous, le véhicule parfait pour remplacer ce MB, après je laisse le débat sur l'entrée en matière. »

M. S. Lutz : « Non, par contre nous allons demander une interruption de séance. »

Mme A. Hessler-Wyser annonce une interruption de séance de 10 minutes.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de séance.

M. S. Lutz : « Alors notre groupe souhaiterait avoir la garantie que le nouveau Manitou fera aussi bien que l'ancien MB-trac, il aimerait avoir aussi la liste des tâches qu'il fera en plus et

la progression en matière d'utilisation que ceci entraînera. Je ne sais pas si ce sont des questions qui peuvent être répondues aujourd'hui, si ce n'est pas le cas, nous proposons un renvoi en commission et on votera au mois de juin lors du prochain Conseil général. »

M. M. Rognon : « Alors volontiers, nous avons déjà des éléments qui sont dans le rapport, entre le cahier des charges actuel du MB-trac que nous voyons là, je crois qu'on voit juste, un tout petit peu plus haut, le cahier des charges actuel. Donc entretien des bords de routes, grattage... Donc initialement, peut-être pour rappel, la commune de Gorgier avait acheté ce véhicule notamment pour déneiger les côtes. Après, on lui a trouvé passablement d'occupations. Ramassage des branches et encombrants grande taille, balayage des routes de montagnes et remaniements, manutention de terre, chaille, cailloux, charger et décharger du matériel lourd. Le cahier des charges prévu pour le nouveau véhicule, le Manitou : déneigement et salage, nacelle, lavage de charges en vue de l'équipement hivernal des véhicules, donc déjà trois tâches qui sont supplémentaires, parce que nous n'utilisons plus le MB-trac pour le déneigement. Entretien des bords de route (grattage), ramassage des branches et d'encombrants de grande taille (avec la pince crocodile), balayage des routes de montagne et remaniements, manutention de terre, chaille, et cailloux, charger et décharger du matériel lourd (signalisation, matériel d'exploitation). Donc nous avons déjà trois tâches et pas des moindres je dirais qui sont supplémentaires pour ce point-là. Il y a un élément que je vais aussi redire : nous avons besoin, il y a une nécessité d'avoir un système de lavage pour équiper les véhicules par rapport à la réfection de l'hangar TP à Gorgier, il n'y a plus la possibilité de palan, de poser un palan et donc nous avons regardé pour des moyens de lavage au sol qui sont très chers et qui eux ne remplissent qu'une seule fonction : le lavage, c'est tout. Avec ce véhicule, on pourra avoir un moyen de lavage polyvalent. Les retours d'expérience sont extrêmement bons sur l'achat de véhicules comme ça. C'est clair que ce sont des véhicules qui sont extrêmement onéreux, c'est un investissement, nous en avons tous conscience ici dans la salle mais ce sont des véhicules qui sont extrêmement utiles et extrêmement polyvalents, je ne veux pas m'avancer non plus, il faudra qu'on voit le cahier des charges que nous utilisons, ce sont les travaux publics qui l'utiliseront principalement mais nous avons aussi un Service forestier qui pourrait peut-être en avoir besoin. Ce type d'achat-là ce n'est clairement pas un véhicule qui va rester au dépôt comme on peut l'imaginer, enfin comme c'est le cas actuellement pour le MB-trac. Le MB-trac actuellement c'est un véhicule qui a encore une valeur résiduelle assez importante et qui reste principalement au dépôt. Donc son renouvellement est, je veux dire, nécessaire, il est clair je ne sais pas si je peux encore amener d'autres éléments sur ce point-là mais ce véhicule, et même si on rediscute en commission ce qui, à titre personnel, ne pose pas de problème, je ne changerai pas, enfin le Conseil communal ne changera pas d'avis sur ce type de véhicule. C'est vraiment ce qu'il nous faut si nous voulons remplir ces tâches-là. Ou bien, alors dans ce cas-là, on sépare les tâches et on achète plusieurs véhicules mais je ne suis pas sûr que la facture soit moins salée à la fin. Encore à disposition si vous avez des questions. »

M. S. Lutz : « Cela répond partiellement aux questions, c'est difficile de se prononcer pour tout le groupe. Nous n'allons pas demander une deuxième suspension de séance, je crois que nous allons passer au vote. »

M. T. Egger : « Si je peux me permettre, pour une question de planning, notamment, il a été évoqué le hangar des TP. Vous savez pertinemment, le hangar des TP sera opérationnel, grosso modo, dans une année. Le but c'est que d'ici la fin de cette année, le tout soit chauffé et puis qu'ensuite les TP puissent entrer en jouissance au printemps de l'année prochaine, avril, mars-avril, voilà. Et effectivement, comme l'a dit Maxime, au niveau du palan, la réflexion a été menée en matière de hauteur, la réflexion a été menée si c'était effectivement le but de n'avoir qu'un seul système qui permet uniquement de lever et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes orientés vers ce système polyvalent voilà. Donc il n'y a pas d'urgence mais disons qu'une fois que les travaux publics seront à même d'être au sein de ces locaux, il faut qu'ils puissent avoir les outils nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. Je vous rappelle que nous mettons un montant important dans ce bâtiment pour, notamment, le rendre aussi polyvalent et notamment le rendre efficace pour les travaux publics donc qui dit efficace dit également matériel à disposition qui se veut efficace. »

M. M. Rognon : « Peut-être encore une petite précision, merci Madame la présidente. Nous remplaçons un véhicule existant, ce n'est pas le but d'agrandir la flotte de véhicules des travaux publics et ce n'est pas non plus la volonté de vouloir grignoter sur du marché que nous pourrions fournir à des privés parce que nous avons des privés qui œuvrent et qui ont des véhicules de grande taille qui sont d'importance notamment pour le déneigement, on sait pertinemment que le Manitou ne va pas remplacer ces grands véhicules, le déneigement des côtes, etc. et ce n'est pas le but, c'est vraiment de remplacer un véhicule existant. »

M. J. Lopes : « Juste une petite question : j'ai remarqué qu'un outil était très utile à ces véhicules et que je n'ai pas vu dans l'offre, il s'agit d'une nacelle qu'il faut adapter forcément à ce Manitou. »

M. M. Rognon : « Actuellement il y a un panier de déménagement effectivement qui est prévu et l'équipement nacelle est avancé donc la différence est que le panier de déménagement, il n'y a qu'une personne dans le véhicule qui gère pour chercher les choses tandis que la nacelle, c'est la personne qui est directement dans la nacelle et qui dirige le véhicule, c'est cette différence-là mais effectivement on y a pensé. »

M. Th. Rothen : « Le débat a été interrompu toute à l'heure, est-ce qu'on est encore dans le débat d'entrée en matière avec un vote d'entrée en matière ou est-ce qu'on est déjà dans le débat principal ? Ce n'est pas très clair. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Nous sommes dans le débat principal, le refus d'entrée en matière a été retiré, si j'ai bien compris. »

M. Th. Rothen : « J'ai profité de l'interruption de séance toute à l'heure pour appeler mon fils ; quand notre président de commune a mentionné les stations de ski de Grimentz et Zinal, il aurait pu aussi dire St-Luc où travaille mon fils qui est mécanicien. Il y a trois ans, ils ont fait l'acquisition d'un Manitou d'occasion qui n'était pas gratuit, très clairement, pratiquement CHF 100'000.- pour un Manitou d'occasion et d'occasion de plusieurs dizaines d'années et ce qu'il me disait, c'est qu'ils l'avaient acheté essentiellement pour une problématique qu'ils avaient, c'était de sortir les câbles des télés-skis. Il me dit, aujourd'hui, au niveau de l'équipement de la station, c'est l'outil qui est le plus utilisé. Ils l'utilisent même pour laver les vitres du restaurant parce que la nacelle leur permet de monter et de pouvoir faire le travail sans échafaudages, sans s'assurer autrement. Donc on voit que le Manitou, comme son nom l'indique, peut faire beaucoup de choses et que peut-être c'est en l'ayant que nous imaginerons tout ce que l'on peut faire et que le jour où nos équipes disposeront d'un tel outil, il ne faudra pas leur proposer de le leur retirer même si, d'occasion, cela a toujours une valeur, une bonne valeur semble-t-il. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui, de prime abord, a suscité quelques interrogations au sein des commissions mais je dois dire que ces interrogations mêmes ont toutes obtenu des réponses lors des commissions, c'est là où je m'étonne des questions de nouveau posées par le groupe PLR mais passons. Parmi ces interrogations, pourquoi le crédit demandé était absent dans la planification financière 2023-2026 présentée au Conseil général du mois de février 2023 ? Les raisons de cet oubli nous ont été bien expliquées et il nous a été assuré qu'il n'y en avait pas d'autre, d'oubli donc, nous en avons pris acte. Finalement, suite aux réponses données aux commissaires, j'insiste mais c'est le cas, et suite au présent rapport clair et détaillé sur les besoins d'un nouveau véhicule d'exploitation de type Manitou, multifonctions parce qu'il manie tout, gag, le groupe des Verts va accepter cette demande de crédit à l'unanimité. Le Conseil communal pourrait juste se poser la question de vendre le MB-trac à un musée ? Passé un certain nombre d'années, un véhicule devient un « Oldtimer », c'est-à-dire un « véhicule automobile historique » et est censé prendre de la valeur sur le marché des occasions, à réfléchir. En vous remerciant pour votre attention. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. S'agissant d'une demande nécessaire pour les travaux publics, notre groupe soutiendra notre Conseil communal et suivra le préavis de la commission technique. Avec nos remerciements. »

M. P. Ginggen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour son élaboration. Néanmoins, une ou deux images du futur véhicule et de ses agrégats auraient été bienvenues. Personnellement, je connais bien ce type de véhicule, très polyvalent, et suis convaincu qu'il s'agit d'un véhicule adapté à notre commune tout en émettant une toute petite réserve sur l'efficacité lors du déneigement. C'est à l'unanimité que cette demande de crédit de CHF 159'250.- sera acceptée. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics est accepté par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

8. Rapport d'information du GSR du Littoral-Ouest

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement, il s'agit d'un rapport d'information à priori pas de débat à ce sujet-là mais votre autorité finalement ne sait que très peu de ce qu'il se passe finalement au sein de ce guichet, finalement, vous ne voyez uniquement que des montants budgétisés et des montants au niveau des comptes, vous les verrez d'ailleurs dans la séance du mois de juin. Ce rapport d'information vous sera donné chaque année pour que vous puissiez, effectivement, vous rendre compte du travail qui est fait. Je rappellerais tout de même que ce Guichet Social Régional Littoral-Ouest regroupe quatre communes : Milvignes, Cortailod, Boudry et La Grande Béroche, ce qui fait quand même 30'000 habitants. Actuellement, vous l'avez au sein du rapport, il y a 17 EPT et puis il y a eu de nombreux défis dernièrement, notamment à travers le logiciel KiSS qui a été implanté tout dernièrement et puis, également, un audit, qui est une obligation de l'Office cantonal de l'aide sociale, et cet audit a été élogieux dans le cadre du fonctionnement du GSR. Et je crois qu'il faut quand même que vous en soyez conscients, ce n'est pas qu'une facture qui arrive au niveau de notre commune, ce sont effectivement des prestations pour nos habitantes, nos habitants, prestations ô combien importantes. Prestation qui se fait, on la voit peu dans la mesure qu'effectivement la commune-siège est Milvignes, donc effectivement les gens, les prestataires vont directement à Milvignes et donc effectivement, on le voit peu. Je relèverais aussi, et c'est important de le dire, vous voyez au sein du rapport les dépenses d'aide matérielle, les dépenses de l'aide sociale, de manière globale, sont en diminution depuis 2017, vous avez les chiffres au sein du rapport. Malgré l'effet Covid-19 et finalement, on s'attendait, en tout cas en discussion avec les autres communes du Littoral, à une augmentation de ces dépenses, or il n'en est rien. Vous savez pertinemment qu'actuellement le marché de l'emploi comme il est tendu, ce qui pourrait expliquer notamment ces bons chiffres mais j'attire tout de même votre attention sur le fait que c'est en perpétuelle baisse depuis 2017 donc cela fait déjà un certain nombre d'années mais, qu'au bout d'un moment, il faudra quand même aussi accepter que cela remonte et puis j'espère que vous aurez la même capacité d'écoute qu'aujourd'hui parce que, effectivement, finalement, jusqu'à présent, cela a toujours diminué au sein de nos comptes et le jour où cela augmentera, je me permettrai, ou quelqu'un d'autre se permettra de vous rappeler que durant de nombreuses années, ces dépenses d'aide sociale ont tendance à diminuer, voilà. Je vous remercie. »

9. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « *Merci Madame la présidente. Alors pour ma part, j'ai trois informations, je vais essayer de faire court. La première information, cela a été noté dans le « Comm'à la Une », je tiens quand même à le relever, il y aura des travaux à la plage de Chez-le-Bart dès le 15 mai, votre autorité a accepté un crédit pour l'installation d'arrosages automatiques et cela durera environ une dizaine de jours pour pouvoir redonner aux plagistes le confort maximum. Une autre information par rapport au balisage du sentier des écoliers, peut-être que vous êtes au courant mais, en 2018, les classes des écoles de Montalchez, Fresens et Vaumarcus ont balisé un sentier qui grimpe à travers la côte de Montalchez pour rejoindre la Cabane Perrenoud. NeuchâtelRando souhaite donner une visibilité à ce travail et entend baliser officiellement ce sentier en 2024. Donc cette mesure permettra d'inscrire aussi le sentier au Plan directeur des chemins pédestres donc le Conseil communal souhaite aussi féliciter les élèves pour leur travail. Dernière information pour ma part, vous n'êtes sûrement pas s'en savoir que la commune a procédé, fin d'année passée, à l'extinction de l'éclairage public. Cette mesure devait être provisoire en raison des problématiques énergétiques. Les retours sont extrêmement positifs. Ainsi, le Conseil communal entend pérenniser cette mesure, avec une petite modification ; la majorité des plaintes que nous avons reçues c'était le fait que cela ne collait peut-être pas forcément assez avec les horaires des transports publics. Donc nous modifierons l'extinction, cela sera entre minuit et 5 heures du matin. Ces mesures d'extinction ne nous dédouanent pas de procéder à la mise en place, et je l'ai souvent répété et je vais encore le répéter, d'un système de gestion intelligente de notre infrastructure d'éclairage. Si nous voulons une réelle efficacité dans l'utilisation de l'énergie qui a trait à l'éclairage public, il nous faut des lampadaires LED, certes, mais intelligents qui s'abaissent, qui s'éteignent sur demande, le tout sous gestion des services communaux afin de permettre la meilleure des solutions, voilà. »*

M. T. Egger : « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une information en lien avec le CAD de Gorgier : votre autorité a accepté, en automne passé, une augmentation du capital-actions et au sein de cette augmentation du capital-actions, il y avait la vente en nature du CAD de Gorgier. Pour votre information, à partir du 1^{er} juillet de cette année, c'est effectivement BéroCAD qui reprendra le CAD de Gorgier. Donc tous ceux qui sont preneurs de chaleur vont tantôt recevoir une lettre, peut-être qu'ils se retourneront auprès de vous, donc vous êtes informés, vous le saviez déjà mais cette fois, c'est effectif et puis en lien notamment avec cette augmentation du capital-actions, nous allons gentiment, avec le Service technique notamment, approcher les riverains de la rue du Centre, de la rue de la Foulaz car, effectivement, les travaux risquent de débiter d'ici le mois de juin, certainement, pour, notamment, faire une saignée pour amener le CAD de BéroCAD jusqu'où vous savez, c'est-à-dire la salle de gym et, ensuite, jusqu'au quartier du Roncinier mais on vous en dira plus dans les prochaines séances du Conseil général, je vous remercie. »*

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme Ch. Wermeille : « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je fais lecture de notre interpellation : Grande Béroche Grandeur nature : au-delà du slogan, quelles mesures concrètes en faveur de la biodiversité ? Avec l'arrivée du printemps, nous apprécions toutes et tous le retour des chants d'oiseaux et l'explosion de la végétation qui redonne des couleurs à nos paysages. Malheureusement, ces plaisirs simples sont souvent ternis par les activités assidues visant à maîtriser cette nature un tout petit peu sauvage : tonte du gazon alors que l'herbe n'a que quelques centimètres, engrais pour favoriser un gazon bien vert et bien dense, produits chimiques à forte concentration pour supprimer les mousses et autres « mauvaises herbes », ou encore granulés anti-limaces et autres produits pour combattre et exterminer toutes sortes de « nuisibles ». La biodiversité en Suisse se porte mal, voire très mal : plus du tiers des espèces connues végétales ou animales sont en danger. Et la moitié des espaces vitaux et des habitats ne sont pas dans un état satisfaisant. Pourtant, la biodiversité est absolument nécessaire à notre survie : pollinisation, stockage du carbone, purification de l'air, sols sains et donc fertiles et efficaces comme filtres pour les eaux souterraines ne sont que quelques services que la biodiversité nous rend, sans citer le plaisir d'observer les merveilles de la vie ! Les services communaux, notamment le Service forestier, prennent déjà des mesures en faveur de la biodiversité et nous les en félicitons. Nous demandons au Conseil communal de prendre des mesures supplémentaires, qui peuvent être parfois très simples, afin d'encourager la population vers un entretien des jardins plus respectueux de la biodiversité. Plusieurs mesures sont envisageables :*

- *informations sur le site Internet de la commune (j'ai vérifié et, pour l'instant, il n'y a aucune information si ce n'est qu'un onglet qui s'intitule « Guêpes et autres nuisibles » !);*
- *l'excellente brochure du canton du Jura qui se nomme « Jardins vivants, guide pratique », et qui est aussi disponible sur les pages du Service de l'environnement du canton de Neuchâtel, pourrait être mise en lien par exemple sur le site Internet de la commune. Ce guide présente toute une série de fiches vraiment pratiques pour les privés afin de prendre des mesures très, très simples pour avoir un jardin plus vivant ;*
- *il pourrait également y avoir des informations systématiques dans tous les « Comm'à la Une » sur un aspect biodiversité, selon la saison ;*
- *la commune pourrait également s'engager en signant la « Charte des jardins » et faire une promotion de cette charte auprès des habitants ;*
- *la commune pourrait aussi organiser des cours de fauchage à la main ou toute autre action, les idées ne manquent pas.*

Nous remercions le Conseil communal de nous répondre sur son engagement et dans quelles mesures il souhaite s'engager en faveur de la biodiversité. Merci beaucoup. »

M. T. Egger : « *En préambule, avant de répondre à la question en tant que telle, nous aimerions rappeler, au niveau du Conseil communal, les actions qui ont été prises parce que, effectivement, cet aspect biodiversité, cet aspect nature est déjà revenu plusieurs fois auprès de votre autorité et de la nôtre. Juste quelques exemples de ce qui a été fait de par la commune et après on viendra au niveau des privés mais, notamment, il y a eu un investissement qui est passé aussi sous vos yeux, c'était la création d'un premier étang à Bevaix ; il y a eu également, au niveau du Closel, la réalisation de panneaux apicoles et l'implantation d'un étang, actuellement, si vous y allez, il y a également une ruche, donc il y a un apiculteur qui a mis une ruche. Rappeler aussi qu'il y a une prairie fleurie devant le Closel, donc elle est étudiée, elle est gérée comme une prairie fleurie avec le nombre de coupe. Devant le Centre médical, c'est la même chose, c'est aussi une prairie fleurie. Concernant les arbres, il y a eu un long débat sur certains arbres, mais la plupart des arbres que l'on coupe pour des questions sécuritaires, notamment qui sont dans nos domaines, typiquement le tilleul à l'entrée de Bevaix qui a été remplacé par un autre tilleul, un chêne qui est situé à côté de Gare 4, donc notre administration, dépérissant qui a été remplacé dernièrement aussi par un chêne. Entre temps, un second étang, d'ailleurs il a été fait mention dans le dernier « Comm'à la Une », un second étang à Bevaix plus ouvert que le précédent, je vous invite d'ailleurs à aller le voir, il y a des salamandres à proximité. Nous avons aussi, sur les bâtiments de Gorgier, implanté des*

nichoirs à martinets, cela avait fait d'ailleurs l'office d'un article de « Littoral Région ». Dernièrement, nous avons installé, à Fresens, des nichoirs à hirondelles avec des planches qui permettent d'éviter les déjections sur la façade, ce sont des bâtiments, encore une fois, communaux, donc on peut se permettre de le faire et puis, cet été, une passe à salamandres sera installée au niveau du passage, par-dessus l'Argentine, à Gorgier. Ces travaux seront faits au mois de juin. Tout ça pour vous dire que cet aspect, on le traite et puis, ensuite, il y a un autre aspect que l'on va forcément traiter et que votre autorité va aussi traiter, c'est qu'à travers le PAL et son règlement, dont on a encore vu la teneur cet après-midi, la promotion de la biodiversité, il y a un article qui est spécifié « Promotion de la biodiversité » dans lequel sont spécifiés les aménagements extérieurs avec tout un tas de principes et puis, également, rappeler dans cette promotion de la biodiversité que, justement, il y a cette fameuse « Charte des jardins » qui est évoquée. Alors après, cela sera à nous, à vous de savoir si c'est contraignant ou pas mais ça, ça sera une décision politique. Et puis, dernière chose, concernant aussi le « Groupe Nature », qui s'autogère finalement, qui s'est aussi auto-constitué, qui a mis en place un verger participatif. Vous avez validé aussi un montant pour la mise en place de ce verger, que je vous invite à aller voir maintenant dans la mesure où les arbres redémarrent. On a un contact étroit avec le « Groupe Nature », alors ils ont beaucoup de demandes qu'on n'arrive pas forcément à satisfaire. Et je crois qu'à travers ces exemples, nous pouvons dire au niveau du Conseil communal que nous acceptons de s'engager en faveur de la biodiversité. Il y a peut-être un élément qu'il faut pointer, c'est effectivement au niveau du site Internet, on va s'atteler à le nourrir de façon à, effectivement, avoir un onglet biodiversité. Nous nous sommes attelés à le nourrir au niveau de la forêt maintenant nous allons nous atteler à le nourrir au niveau de la biodiversité et nature, ce qu'il faut juste que vous ayez conscience c'est que, ce n'est pas le seul service, mais au niveau nature, nous n'avons pas de personne qui gère cet aspect donc nous n'avons pas d'EPT qui promeut, qui écrit des articles concernant cette nature et la biodiversité qui nous entourent donc on le fait mais on le fait avec les moyens que nous avons. Je crois que nous devons poser la question si la réponse satisfait ou pas. »

Mme Ch. Wermeille : « Oui, merci beaucoup pour ces informations, c'est vrai qu'il est bon de rappeler, on avait relevé, effectivement, que nous sommes conscients qu'il y a des mesures qui sont déjà prises par des services communaux, c'est bien de les rappeler parce qu'elles sont conséquentes, je suis satisfaite s'il y a des mesures supplémentaires qui peuvent être prises. C'est vrai que je faisais le parallèle avec les actions en faveur de la santé, avec les actions de La Grande Bougeotte, on voit que c'est devenu assez rapidement quelque chose qui est rentré, on a beaucoup de communication dans le « Comm'à la Une », sur le site Internet, on voit toutes sortes d'informations et on voit finalement que ça rentre dans l'esprit des personnes et si la commune pouvait faire un peu la même chose, un peu aller dans le même sens en communiquant régulièrement sur la biodiversité, je pense que ça pourrait aussi devenir un réflexe chez une grande partie de la population, mais cela me convient très bien, merci. »

M. T. Egger : « Oui, à ce sujet, le « Groupe Nature » qui, effectivement, au point de vue de communication, on pourrait peut-être s'améliorer à ce niveau-là, en collaboration étroite avec le « Groupe Nature », il y aura une campagne d'arrachage des plantes invasives, sous l'égide du « Groupe Nature », je n'ai plus les dates en tête mais, effectivement, on pourra les communiquer à la population effectivement aussi à travers le « Comm'à la Une ». Ce sont des informations qui nous arrivent maintenant et le « Comm'à la Une » paraît à des échéanciers clairs donc, des fois, c'est compliqué de communiquer à ce sujet-là mais on en prend note. »

M. Th. Rothen : « Merci Madame la présidente, je rebondis juste sur les propos tenus par le président de commune concernant l'éclairage intelligent et je vous invite, si vous passez nuitamment du côté de Cortailod, de suivre une fois le chemin des lampions qui est ce chemin qui est parallèle à l'Areuse en direction du lac du Petit Cortailod et cet éclairage a été installé

et, comme le disait un de mes camarades qui travaille au bout de ce chemin-là, c'est assez bluffant ce système tel qu'il fonctionne. Donc allez une fois réaliser ce que c'est un éclairage intelligent sur ce secteur. »

M. M. Rognon : *« Et en complément peut-être, il y a aussi la commune d'Hauterive qui a fait tout un travail sur la gestion intelligente de son éclairage, il y a des vidéos explicatives dessus très intéressantes, je vous invite à les regarder. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h48.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

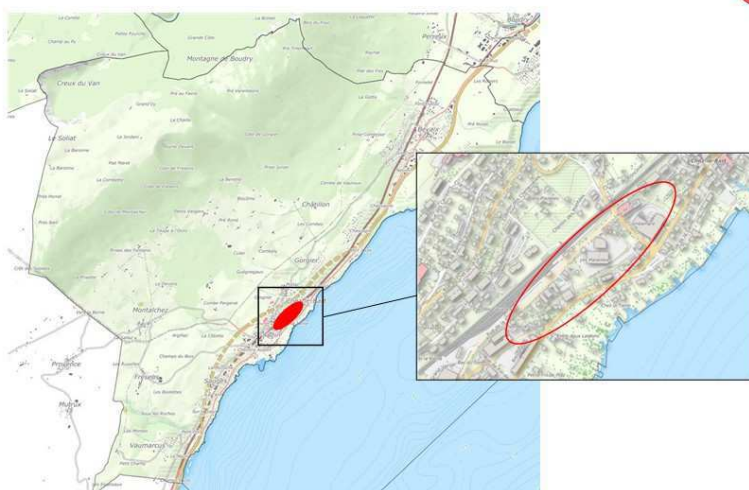
CONSEIL GÉNÉRAL DU 2 MAI 2023

MPAL Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier - Saint-Aubin »

Introduction



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



Situation du périmètre du pôle de gare de Gorgier – Saint-Aubin (source : Géoportail SITN-RWB)
6 septembre 2023

Historique



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



6 septembre 2023

3

Planifications supérieures et mise en cohérence



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Hierarchisation et liens de dépendance



6 septembre 2023

4

Planifications supérieures et mise en cohérence



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

- **Plan directeur cantonal / plan directeur régional :**
identification de la gare de Gorgier comme un **pôle gare** (densité minimale : 150 HE/ha, mixité minimale : 30% de logements)
- **Projet de territoire :**
confirmation de la **mixité** du pôle et des enjeux de **densification humaine**
- **Plan directeur sectoriel :**
délimitation du **périmètre** du pôle et détermination des **fourchettes de densité / hauteur**

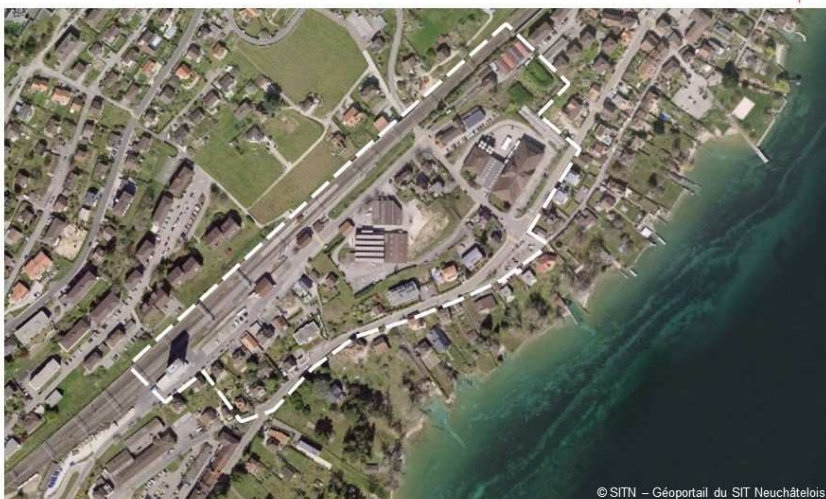
6 septembre 2023

5

Périmètre du pôle de gare



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



© SITN – Géoportail du SIT Neuchâtois

6 septembre 2023

6

Objectifs et exigences au niveau cantonal



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Pôle de gare
au niveau cantonal



Pôle de
développement
communal



Mixité des
fonctions



Mixité
sociale



Occupation visée
150 hab/emplois
par ha



Qualité des aménagements
et des espaces extérieurs

6 septembre 2023

7

Le plan directeur sectoriel



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



Pôle de
développement
communal



Mixité
sociale



Mixité des
fonctions



Qualité des aménagements
et des espaces extérieurs



Occupation visée
150 hab/emplois
par ha



Stratégie
communale

6 septembre 2023

8



Modification partielle du PAL de Gorgier

6 septembre 2023

9

Modification partielle du PAL



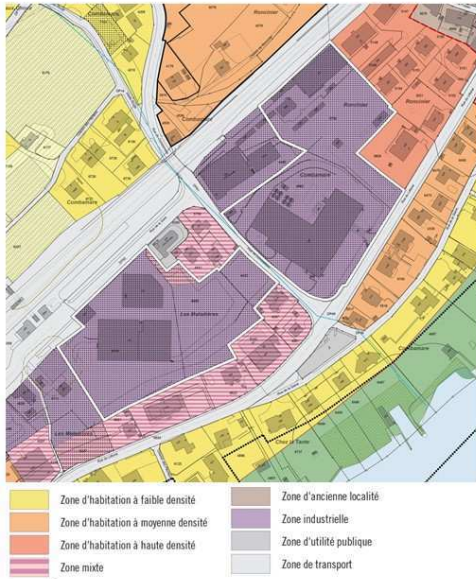
Objectifs

- **Changer d'affectation** les secteurs de Gare Sud et Combamare en les passant de zone industrielle (ZI) en zone mixte (ZM)
- Définir **l'affectation et les droits à bâtir** des sites de Combamare et Gare Sud
- Proposer des **compensations** en contrepartie de l'augmentation de la zone mixte
- Contribuer à la **consolidation globale et la mise en cohérence des planifications**

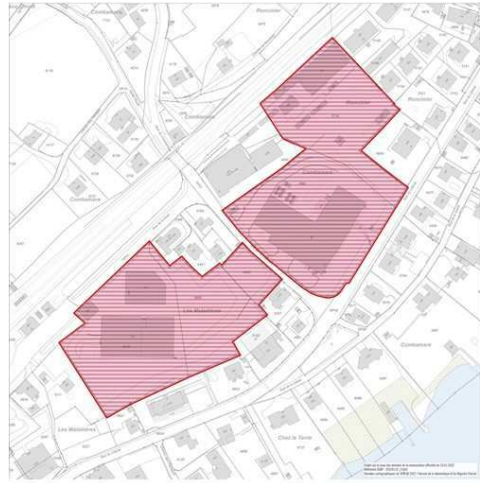
6 septembre 2023

10

Etat actuel – zone industrielle

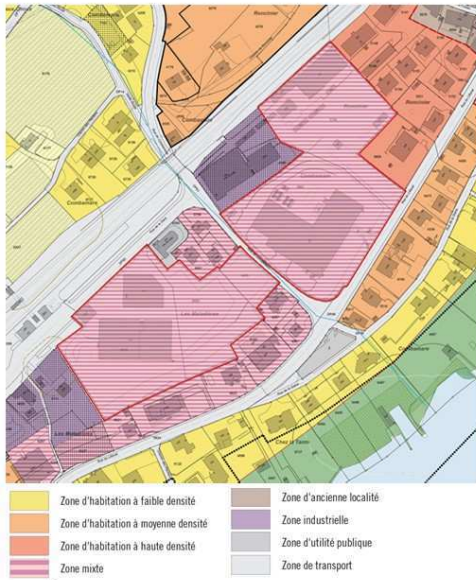


Modification – zone mixte



11

Etat futur – zone mixte



12

MPAL permettra...



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

- Aux porteurs de projets d'aller de l'avant avec des **projets novateurs** et **durables**
- Le maintien de la **Migros**
- Accueil d'une grande partie de la croissance en **habitants/emplois** attendue
- Réalisation de 60 **appartements avec encadrement**
- **Cadence train** à la demi-heure en 2027 (depuis et vers Neuchâtel) -> préparer le futur en matière de déplacements en transports publics (y c. lignes de bus 612-613)
- **Espaces publics** de qualité - utilisation du sol modérée - mobilité (P+R et B+R)
- La revalorisation de l'image de la gare de donner une **nouvelle dynamique** à l'ensemble de la région en tant que nouvelle centralité

- Planifications de détail nécessaires sur les deux secteurs (PQ ou PS)

6 septembre 2023

13

Prochaines étapes



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

- **Séance du Conseil général -> Modification de l'affectation**
- Publication dans la FO
- Délai référendaire (40 jours dès publication)
- Mise à l'enquête publique (30 jours)
- Traitement éventuelles oppositions
- Approbation et sanction du Conseil d'Etat
- ...
- Plan de quartier ou Plan spécial
- ...
- Dépôt dossier de permis de construire
- Enquête publique

6 septembre 2023

14



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2023-2024.
Nomination :
 - a) du président / de la présidente
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) du / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation de deux préfinancements respectifs :
 - a) d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier
 - b) et d'un second montant de CHF 1'000'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.
5. Approbation des comptes 2022.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges.
7. Informations du Conseil communal.
8. Résolution, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Olivier Brunner excusé, remplacé par M. Laurent Francey
Mme Sandra Berger excusée, remplacée par M. Mario Morciano
Mme Sandra Tazzer excusée, remplacée par M. Pierre-Alain Clerc
M. Olivier Porret excusé, remplacé par M. Claudio Reynaud
Mme Christiane Wermeille excusée, non remplacée.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

2. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courrier reçu de la part de Monsieur et Madame Jobin concernant des incivilités et non-respect des 30 km/h au chemin de la Payaz à Chez-le-Bart. La commune a eu des contacts avec le couple Jobin. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. Th. Pittet donne de plus amples informations concernant le dossier et des échanges qui ont eu lieu avec le couple Jobin. Ce dossier reste ouvert à ce jour.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un deuxième courrier reçu de la part de Mme Bannwart de Saint-Aubin-Sauges concernant un manque de places dans les parascolaires de la commune. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. H. Assumani donne de plus amples informations concernant les plaintes reçues de parents concernant les places dans les parascolaires. Une réponse a été donnée à Mme Bannwart. La commune travaille sur cette problématique.

Mme M. Petitpierre, présidente de la commission Enfance et Jeunesse. La commission est consciente de la problématique et s'en excuse. Elle donne quelques informations sur le travail que la commission réalise concernant cette problématique.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un troisième courrier reçu de la part de M. J. Bergamin concernant la remise en état de la fontaine à la rue des Prises à Gorgier. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. M. Rognon donne de plus amples informations concernant les dégâts causés à cette fontaine et donne un point sur la situation actuelle.

M. J. Bergamin remercie le conseiller communal, Monsieur M. Rognon, pour les informations claires qui ont été données.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2023-2024

Président·e	: Mme S. Noirat propose	Mme D. Vantaggio (les Verts)
Vice-président·e	: M. S. Lutz propose	M. J. Fehlbaum (PLR)
Secrétaire	: M. F. Nussbaum propose	Mme M. Petitpierre (Groupement)
Vice-secrétaire	: M. Th. Rothen propose	Mme N. Humbert-Droz (PS)
Questeur·trice·s	: M. S. Lutz propose M. Th. Rothen propose	M. Yann Steiner (PLR) Mme Z. Nater (PS).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

Mme A. Hessler-Wyser : « Voilà, je vais donc laisser maintenant la place à notre nouvelle présidente, mais avant je souhaite vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de cette année, année qui n'a pas été de tout repos, en tout cas de mon point de vue. En effet, nous avons assisté à de nombreuses revendications de la part de groupes de citoyens mécontents qui semblent contester le travail effectué autant par notre assemblée que par notre exécutif et l'administration. C'est toujours déstabilisant de recevoir de tels messages mais il faut bien réaliser qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et qu'il y a et qu'il y aura toujours des personnes contrariées. Malheureusement les gens satisfaits s'expriment rarement et nous n'entendons que les critiques. Je vous encourage donc de votre côté à intervenir aussi quand les choses vont bien et le dire. Cette année nous avons eu quelques séances houleuses avec certaines interventions de part et d'autre qui n'ont pas toujours été très respectueuses, c'est très dommage pour nous tous. Il est de notre devoir de nous exprimer mais également de respecter l'expression d'avis divergents. Enfin bref, il faut être constructifs dans nos débats et cela me semble être essentiel. Mais en conclusion je dois dire que j'ai eu du plaisir à animer ces séances, je vous remercie de votre engagement et surtout j'aimerais saluer le travail effectué par notre Conseil communal et toute l'administration, je pense qu'ils méritent nos applaudissements. Je vais maintenant passer le témoin à Madame Vantaggio et reprendre ma voix, celle qui a manqué lors du vote sur les points d'impôt. »

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente, le Conseil communal souhaite aussi remercier le bureau actuellement sortant, merci à toi Aïcha pour tout le travail réalisé et l'excellente collaboration. On a une petite attention pour les membres du bureau sortants. »

Mme D. Vantaggio : « Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, si vous permettez, je prendrai quelques minutes de votre temps car je tiens chaleureusement à vous témoigner, à toutes et tous, ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez en me nommant à la présidence du Conseil général de notre belle Grande Béroche. En premier lieu, permettez-moi de remercier sincèrement Aïcha Hessler, présidente sortante. Elle a été la présidente de l'assemblée de ce Conseil et a su gérer nos dossiers durant une année avec calme et compréhension et dans un esprit de coopération. Cette année n'a, pour le moins, pas été ronronnante, Mme Hessler a su assurer le bon fonctionnement de notre institution démocratique avec une implication déterminée, tout en faisant preuve de bienveillance envers les uns et les autres. Merci à elle ! Prendre la parole paraît pour certains évident, ça ne l'est pas toujours pour moi mais je ferai de mon mieux pour remplir ma mission, je mettrai ma pugnacité au service d'une cause qui sera celle du bon fonctionnement de cette assemblée et de sa représentation auprès de toutes et tous mais je sollicite déjà votre indulgence pour les éventuelles erreurs de protocole que je pourrai commettre et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Au Conseil général, nous portons la parole, en particulier celle des habitants et habitantes de notre commune. Mais nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées. Pour cette année, je ne peux que vous proposer que nous soyons les porte-paroles du Conseil général, de cette institution et de la politique de proximité qu'elle incarne. Nous nous devons de jouer ce rôle de médiateur pour renforcer la crédibilité, la lisibilité et l'envie de participer à la vie politique locale. Que nous soyons blanc, rouge, bleu ou vert, c'est un défi important au-delà des partis et des campagnes électorales

que de contribuer à la participation civique. Voilà, au terme de ce monologue de la parole, bien heureusement unique dans l'année, je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général et conseillers communaux, de nous parler avec respect, engagement, enthousiasme, esprit critique et humour mais aussi de nous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et pour cela je vous en remercie. »

4. Rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation de deux préfinancements respectifs

- a) **d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier**
- b) **et d'un second montant de CHF 1'000'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.**

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole pour ce point 4 et également pour le point 5 puisqu'ils sont intimement liés, vous l'aurez déjà compris et ce n'est pas la première fois qu'on le fait, lorsqu'on prévoit un préfinancement, on doit le faire avant l'adoption des comptes puisque le résultat de votre vote tout à l'heure influencera, ou pas, l'exercice comptable 2022. Donc si je prends la parole maintenant, c'est pour ces deux points puisqu'ils sont intimement liés. Donc l'exercice 2022, vous l'avez vu, vous l'avez lu, il présente un bon résultat, un excédent de recettes de CHF 3,1 millions, c'est la 5^e année consécutive, 5^e année aussi d'existence de La Grande Béroche, qu'on termine les comptes avec un excédent de recettes, donc c'est plutôt un signe très positif. C'est la diminution du coût de la facture sociale, plus une augmentation de la fiscalité et on notera aussi effectivement une diminution des charges en lien avec le Syndicat scolaire des Cerisiers, qui, notamment, permettent de passer dans un exercice positif. Le Conseil communal propose d'utiliser cet excédent de recettes, splitté en deux parties, une partie pour préfinancer la salle de gym et polyvalente de Gorgier à hauteur de CHF 2'040'000.- et une deuxième partie de CHF 1 million pour la double salle de sport prévue à Bevaix. Ces deux préfinancements évidemment vont permettre de réduire nos charges d'amortissements lorsque les deux biens, enfin l'un après l'autre, seront en fonction et en jouissance des utilisateurs. Donc ça soulage les prochains exercices. Concernant les comptes, j'aimerais attirer votre attention sur les investissements 2022, vous l'aurez vu, CHF 8,6 millions investis. Votre autorité souhaitait que l'exécutif soigne davantage ce point-là, je crois que c'est chose faite et nous continuons à le faire cette année 2023, nous y sommes attentifs. Et même si la comparaison n'est pas raison, nos voisins de Milvignes, commune à taille à peu près identique à la nôtre, à dépenser en 2022 CHF 8 millions dans ses investissements. Nous nous tenons évidemment à disposition pour toutes les questions, les remarques particulières qui vous tiennent à cœur par rapport à ces comptes et évidemment nous vous encourageons à valider les comptes 2022 de La Grande Béroche. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au PLR, nous approuverons les deux propositions de préfinancement proposées, mais nous aimerions proposer un amendement au deuxième. La proposition du Conseil communal revient à verser le solde de l'excédent 2022, soit CHF 154'463.-, à la fortune communale. Or celle-ci se monte déjà à CHF 26'628'966.59 à fin décembre dernier. Et quand on sait que cette position de notre bilan peut uniquement servir à équilibrer des éventuels déficits, il est plus que probable que n'importe quelle autre utilisation du solde de ce bénéfice aura des effets concrets plus rapidement. Par conséquent, nous proposons d'augmenter de CHF 150'000.- le deuxième préfinancement destiné aux deux salles de gymnastique de Bevaix, portant celui-ci à CHF 1'150'000.-. À ce stade, c'est la seule possibilité d'utiliser ce montant, la condition étant

que pour un préfinancement, il faut l'attribuer avec un minimum de CHF 300'000.- et pour un crédit parfaitement identifié. Merci de votre attention. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal de sa proposition d'affecter le résultat financier de l'année 2022 à deux préfinancements d'objets importants pour la vie de notre commune. Le groupe approuvera à l'unanimité ces deux préfinancements. Concernant la proposition du PLR, il est vrai que c'est une proposition qui peut se faire mais j'espère qu'elle est bien dirigée par l'envie d'amortir plus rapidement et plus durablement ces deux investissements plutôt que de juste avoir honte de faire un bénéfice. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport qui propose de bonnes initiatives car, profitant de l'excédent de recettes des comptes 2022 aussi « extraordinaire » que celui des comptes de la commune voisine de Cortaillod, a choisi de prélever les sommes appropriées pour, d'une part, préfinancer la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier, d'autre part, préfinancer la construction de la salle de gymnastique de Bevaix. En ce qui concerne les CHF 150'000.- d'excédent si je me souviens bien, on avait eu la discussion en séance de commission financière et la proposition de mettre de côté CHF 100'000.- pour que le Tour de Romandie passe éventuellement l'année prochaine à La Grande Béroche, non seulement le départ serait à La Grande Béroche mais aussi l'arrivée. C'est pour ça que, personnellement, je ne pense pas que ce soit super important d'accepter l'amendement du groupe PLR mais ceci est mon avis personnel. »

M. Th. Pittet : « Par rapport à ce qui vient d'être dit, la provision de CHF 100'000.- est déjà comptabilisée, c'est une opération comptable, et donc si on n'avait pas fait cette provision, on serait à CHF 3'250'000.- et quelques. Donc c'est déjà comptabilisé dans le cahier des comptes que vous avez vu. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance des rapports proposant des montants de préfinancement et l'acceptera à l'unanimité. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier est accepté à l'unanimité.**

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté amendé relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'150'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'150'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

5. Approbation des comptes 2022

Mme D. Vantaggio passe en revue les comptes chapitre par chapitre. Les membres de l'assemblée peuvent intervenir en cas commentaires.

Mme S. Noirat : *« Il y a une petite erreur d'écriture au point 7 dans l'emprunt à la page 16. La première, il y a le montant de l'emprunt à CHF 5 millions et la date du début de l'emprunt est fautive, c'est marqué 07.09.2023 et la fin c'est le 07.03.2023. Je ne sais pas si ça a une importance mais je préfère le dire. »*

M. S. Tamburini : *« La date de fin c'est bien 2024. C'est une erreur de ma part, excusez-moi. »*

M. Th. Rothen : *« À propos du chiffre 4331 à la page 84 « Service dentaire scolaire ». La subvention pour frais dentaires de nos enfants en âge de scolarité, régie par un règlement du Conseil communal datant de janvier 2019, n'atteint visiblement pas son but. Alors que la ligne budgétaire accordée par notre Conseil en 2018 pour ces subventions se montait à CHF 9'000.-, seuls CHF 1'662.40 ont été dépensés au total entre 2019 et 2022. Depuis 2020, le budget a également été réduit à CHF 1'000.- faute de dépenses à prévoir. Le groupe Socialiste demande au Conseil communal de revoir sa copie en retravaillant ce règlement et en lui donnant également une meilleure visibilité. »*

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à chaque fois on me regarde en se disant : il n'intervient pas. Alors la commission financière tant sur les comptes que sur le budget fait un rapport écrit qui est intégré dans le rapport du Conseil communal, donc prenez acte que, sous ma présidence, il n'y a aucune raison que je me fasse mousser en intervenant encore pour dire la même chose que ce qui est écrit dans le rapport. Merci. »*

M. J. Panes : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, les comptes 2022 débouchent sur un résultat bien meilleur que celui que nous avons budgété. Le PLR s'en réjouit et il constate que la diminution du coefficient fiscal votée en décembre dernier pourra aisément être supportée à l'avenir. Par ailleurs, l'utilisation de cet excédent pour la constitution de préfinancements, dont les 2/3 au moins seront utiles dès le prochain exercice, est également réjouissante. Nous vous proposons donc d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et remercions le Service des finances et le responsable du dicastère pour la qualité de leur travail. Merci de votre attention. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour son rapport qui montre que les finances de la commune sont bien maîtrisées, avec quand même une interrogation. Il est malgré tout surprenant que cet excédent soit aussi important, à part le fait que les nouveaux contribuables soient suffisamment aisés pour expliquer ce résultat, entre autres... Il n'empêche que des projets, aussi peu coûteux soient-ils mais favorisant l'aspect « nature » de notre commune, n'ont pas pu être entrepris par manque de ressources humaines. Je pense principalement à*

la tour à hirondelles et je me dis que puisque la commune est si riche, elle pourrait peut-être envisager d'engager quelqu'un ou quelqu'une pour le suivi de projet pour la nature, tel que celui de la tour à hirondelles qui a malheureusement dû être abandonné par manque de ressources de ce genre. Et ça me choque quand même un peu quand on fait un patacaisse pour des projets de ce genre, qui ne coûtent pas grand-chose finalement, et qu'on accepte des crédits à hauteur de millions. Bon ça c'est un cri de cœur. Mais suite à la diminution de notre coefficient fiscal, je crains personnellement de futurs comptes déficitaires, au détriment de la qualité de vie dans son ensemble de notre commune. Certaines et certains me diront de nouveau que je suis pessimiste. Je ne fais que constater ce qui se passe dans d'autres communes, et autant il est très facile de faire signer un référendum pour s'opposer à un projet tout à fait acceptable, autant il est complètement illusoire de faire signer une population pour augmenter ses impôts. J'en reste là dans mes réflexions, rassurez-vous. Au final, le groupe des Vert·e·s va accepter les comptes 2022. En vous remerciant pour votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte les comptes tels que présentés avec une petite remarque personnelle. Je pense qu'à l'avenir, les frais personnels ça monte à une vitesse importante mais il faut s'attendre à des années un peu plus difficiles à l'avenir, c'est mon point de vue. À part ça, je veux dire merci au Conseil communal, à l'administration communale, au responsable des finances et aussi un grand merci aux personnes physiques de cette commune, c'est grâce à elles qu'on peut avoir ce bénéfique et les personnes morales. Merci. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'administration pour le travail accompli durant l'année 2022 et plus particulièrement pour la bonne gestion des moyens financiers mis à disposition. Nous nous réjouissons de la bonne santé des comptes et du fait qu'il nous est possible, par les préfinancements acceptés tout à l'heure, d'amoinrir les charges de d'amortissements des années suivantes. Les comptes 2022 seront donc acceptés à l'unanimité par le groupe Socialiste. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2022 est adopté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges

M. M. Rognon : « Alors, effectivement ce projet, CHF 1'730'000.- pour la réfection de l'entrée Nord du village de Sauges, donc tout d'abord en souterrain, on ne voit pas extrêmement bien, mais ce sont quand même des plans de détails mais nous allons réaliser la mise en séparatif de cette zone, ainsi que la réfection de la conduite d'eau potable, donc au niveau communal, on va aussi travailler sur l'éclairage public. On profitera aussi de l'ouverture avec des tiers, donc il y aura le Groupe E qui va faire une amélioration de son réseau électrique. Actuellement, il y a trois projets de panneaux photovoltaïques qui sont en attente, qui ne peuvent pas parce que le réseau n'est pas assez dimensionné pour les accueillir. Peut-être un élément qui sort un petit peu de la mesure 15 de notre PGEE, c'est ce qu'on voit à gauche ici, c'est le chemin du haut, on a profité de ces travaux pour continuer un tout petit peu la réflexion car on a passablement de propriétaires qui sont prêts à se raccorder au séparatif donc on profite des travaux pour le faire. En surface, des éléments changeants, donc on a ici à l'entrée la création d'un arrêt de bus bloquant qui est idéal pour réduire la vitesse des automobilistes à l'entrée du village. Et comme vous le voyez, on réduit la géométrie du carrefour du chemin qui mène à la Fontanette car actuellement l'entrée du carrefour fait une vingtaine de mètres de long, ce qui fait que les véhicules s'engagent très rapidement donc, en réduisant cette géométrie, on permet une meilleure sécurisation des différents utilisateurs, notamment les piétons. On profitera du chantier privé pour faire une continuité piétonne, donc un trottoir sur la parcelle du projet actuellement en construction. Et, à la fin, vous voyez la partie un peu en plus claire, qui

est ce qu'on appelle un plateau légèrement surélevé, parce que l'on a la possibilité de continuer le trottoir à la suite du village mais, après une vision sur place, on a remarqué que les piétons très souvent vont sur le côté Sud de la route, donc face au trafic, ce qui est très bien, mais cette zone-là leur permettra de traverser dans un espace qui sera plus sécurisé. Je n'ai pas forcément d'autres éléments à apporter. Je suis à votre disposition en cas de questions. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster : *« Merci Madame la présidente, j'aurai double casquette, je vais parler au nom de la COTECH et également au nom du Parti libéral-radical. La COTECH s'est réunie en date du 30 mai 2023 et a examiné cette demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation de cette mesure PGEE et la réfection de cette entrée. Après une analyse approfondie de cette demande, la commission technique a décidé de donner un préavis favorable à l'unanimité. La commission technique a pris en compte les différents éléments présentés tels que les coûts et les délais et les bénéfices attendus dans la mesure PGEE. La commission technique a donc jugé que cette demande de crédit d'engagement était justifiée et qu'elle permettrait de répondre aux besoins de la collectivité de manière efficace et durable. Quant au Parti libéral-radical, il l'acceptera à sa grande majorité. »*

M. L. Affolter : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suivant le préavis unanime de la commission technique, le groupe du parti Socialiste soutiendra cette demande de crédit en remerciant l'attention portée à la modération du trafic et à l'amélioration de la sécurité dans cette rue principale de Sauges. Merci. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, vu l'excellent rapport présenté par le Conseil communal, et les explications détaillées données en séance de commission technique par le conseiller communal en charge du dicastère, le groupe des Vert-e-s acceptera à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 1'730'000.-. En effet, ces travaux sont importants et urgents, et il serait inacceptable de les retarder en refusant ce crédit. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte cette demande de crédit à l'unanimité. C'est bien de commencer par-là, heureusement qu'il y a un chantier en cours autrement on ne sait jamais quand cela allait commencer. Parce qu'on sait surtout à l'avance, Sauges, c'est l'information, au centre du village, il y a énormément de problèmes au niveau du réseau. Alors j'espère que ce sera le début pour améliorer le réseau de ce village. Parce que, par les temps qui courent, nous ne pouvons pas nous permettre, surtout pour le réseau d'eau, apparemment il y a énormément de fuites, nous devons être attentifs à ces détails à l'avenir. Le Groupement est favorable à cette demande de crédit, merci. »*

M. Th. Rothen : *« L'exposé de notre président de commune m'a laissé une interrogation, il a émis que des propriétaires étaient d'accord de se relier aux séparatifs mais n'y a-t-il pas une obligation ? »*

M. M. Rognon : *« Merci Monsieur Rothen, peut-être que je me suis mal exprimé, alors c'était plutôt que des propriétaires étaient déjà prêts, dans le sens où, quand on réalise une mesure PGEE, on prend mesure après mesure. Je ne sais pas si vous connaissez bien le chemin du haut à Sauges, il y a eu passablement de travaux et de la mise en séparatif réalisée chez tous les riverains. Donc pour nous c'était plus opportun de continuer cette mesure PGEE plutôt que d'aller à un endroit où la mise en séparatif n'est pas faite et obliger, effectivement il y a une obligation. Dès le moment où l'on fait les travaux, on demande aux propriétaires et après ils ont cinq ans pour se raccorder donc ils ne sont pas obligés de profiter des travaux que fait la commune mais ils ont cinq ans pour se mettre en séparatif à futur. Dans la mesure où là tous les privés sont en séparatif, on a jugé bon de le faire directement. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges est accepté par 36 voix pour et 3 abstentions.**

7. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Pour ma part, plusieurs informations, la première s'agit du bureau du Conseil communal, comme vous le savez, il change au 1^{er} juillet, donc c'est ma dernière séance du Conseil général en tant que président du Conseil communal. Pour la suite, c'est Monsieur Tom Egger qui sera président, nous aurons François Del Rio comme vice-président, Thierry Pittet comme secrétaire, Hassan Assumani comme vice-secrétaire et je resterai honorable membre de ce Conseil. Une autre information, vous avez juste ici, deux lectures si je puis dire. La première lecture c'est le journal des Vignolants et la seconde, il y en a un pour chacun d'entre vous, c'est la « Revue du Pays Neuchâtelois, édition Grande Béroche », qu'on vous invite volontiers à prendre avec vous et à lire avec attention. Une autre information, vous avez accepté un crédit de CHF 2,7 millions pour la réfection de la rue du Centre et de la Foulaz, donc les travaux ont commencé « aujourd'hui », quand je fais les petits signes de guillemets c'est que c'est l'installation de chantier donc il n'y a pas encore eu grand-chose mais ça commence aujourd'hui au niveau de la rue du Centre et ça se prolongera jusqu'au milieu de la rue de la Foulaz. Je ne sais pas si Tom tu voulais rebondir sur cette information ? Alors je passe la parole au futur président. »

M. T. Egger : « Merci Maxime. Oui dans la foulée, effectivement, vous dire en lien notamment avec ces travaux qu'au niveau des aménagements extérieurs salle de gym de Gorgier, le permis de construire a été déposé, il court, donc vous serez informés si ce permis de construire a des oppositions ou pas. Le but vous l'avez compris, en lien avec les travaux rue de la Foulaz, c'est qu'on puisse terminer tout ça en une seule fois parce que s'il faut revenir etc., c'est toujours un peu compliqué donc c'est un peu un défi maintenant d'y arriver mais si effectivement on compte sur relativement peu, voire pas d'oppositions, dans la mesure où c'est que le projet est cohérent. Et puis l'autre information en lien avec la salle de gym de Bevaix, pour vous dire, vous l'avez sûrement lu dans la presse, que le soir du 21 juin, il y a eu une séance de conciliation, séance de conciliation qui a regroupé l'ensemble des mandataires, Conseil communal et puis les opposants. La grande majorité des opposants était présente. Trois heures de séance où on a pu démontrer le travail qui a été fait, on s'est expliqué, les opposants se sont aussi expliqué, et puis les opposants ont eu, à partir du 22 juin, dix jours pour soit laisser courir leurs oppositions, soit lever leurs oppositions, enfin retirer leurs oppositions si je puis dire, suite à quoi l'été va se dérouler normalement et puis, effectivement, au niveau de la commune, on va encore analyser ces oppositions et puis prendre les éléments qui sont à prendre et puis finalement d'ici la fin de cette année, réussir finalement à lever ces oppositions. Ensuite, les opposants auront tout le choix d'aller plus loin bien entendu. Je vous remercie. »

M. Th. Pittet : « Voilà deux informations. La première c'est : réservez la date du 7 septembre, c'est dans un petit moment, mais c'est le prochain Apéro&Co et on n'a pas de séance du Conseil général avant. On traitera la forêt et le bois et le chauffage à distance. Et ensuite, on a quelques soucis d'infrastructure au niveau du port de Saint-Aubin-Sauges, donc la digue qui protège le port à partir du débarcadère de la LNM jusqu'à l'entrée du port est en train de s'effondrer. On va la canceler pour éviter que les piétions y aillent et, en lien avec ça, il va falloir entreprendre des travaux assez rapidement, c'est pourquoi je vais demander aux membres de la COFI de venir vers moi et Maxime pour qu'on fixe une date pour qu'on puisse discuter de ces coûts et de la façon de les appréhender. Voilà c'était mes deux informations. Merci pour votre attention. »

M. H. Assumani : « Juste une petite information concernant les travaux au Cercle scolaire Les Cerisiers, les travaux vont déjà commencer, il y a déjà neuf containers qui sont là pour

accueillir les enfants. En fait l'idée, c'est quand on fait une façade, les enfants sont installés dans les boîtes à cabines. Ces travaux vont débuter d'ici le mois d'août et vont durer une année. L'idée c'est d'arriver à faire les travaux avec la date qui a été fixée pour les 50 ans du Cercle scolaire Les Cerisiers. Vous pouvez déjà bloquer la date du 21 septembre 2024. Merci de votre attention. »

M. M. Rognon : « Merci, j'ai dit que je gardais une information pour la fin, j'en ai gardé deux. Vous avez sur vos tables des flyers pour la Fête nationale qui aura lieu le 31 juillet à Chez-le-Bart, on vous y attend toutes et tous motivé·e·s et nombreux·ses et vous avez aussi le flyer pour la fête des 5 ans de la fusion qui aura lieu le 19 août, donc que de festivités, on se réjouit. En parlant de festivités, j'entame sur le dernier point dans les informations, vous êtes toutes et tous convié·e·s à un apéro à l'issue de cette séance. »

8. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai entendu ce soir la lecture d'un courrier concernant le bruit, j'ai entendu un courrier concernant le parascolaire qui mentionnait le manque d'intérêt des autorités concernant ce problème. Manque d'intérêt dont j'ai entendu parler sur Facebook, sur différents groupes, on s'intéresse aux problèmes des citoyens et puis j'ai entendu notre présidente sortante dire qu'elle avait à traiter des plaintes de nombreux citoyens. C'est un problème récurrent et je me demande comment on peut le corriger. Parce que dire, Mesdames et Messieurs, que notre Conseil et le Conseil communal se désintéressent du parascolaire, permettez-moi je suis choqué, parce que non seulement on s'y intéresse, le Conseil communal s'y intéresse, mais en plus le Conseil général, notre Conseil a voulu nommer une commission, une commission spécifique Enfance et Jeunesse pour traiter de ces problèmes-là. Alors est-ce que l'on ne s'en occupe pas ? Peut-être que la problématique n'est pas si simple. Quant aux incivilités, la problématique aussi est complexe, on a parlé d'incivilités au niveau des déchets, de ramassage trimestriel de gros déchets, des incivilités dans les bennes à ordures, etc., etc, le bruit etc. nous avons un petit journal qui paraît quatre fois l'an et je pense que le Conseil communal devrait établir un point fixe, un point fixe sur l'état du parascolaire et chaque parution donner des informations sur : à quoi on réfléchit, qu'est-ce que l'on fait, quelles sont les difficultés que l'on rencontre, la même chose aux niveaux des incivilités, peut-être chaque fois mettre un sujet sur la table en disant : les gens se plaignent de ça et qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter. Alors ce sont des écrits, ce sont des paroles mais au moins les lecteurs ne pourront pas dire : « ils s'en foutent ». Merci. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, juste une petite remarque sur le dernier procès-verbal du dernier Conseil général du 2 mai dernier. Il est regrettable que ce procès-verbal ne soit pas disponible car nous ne pourrions le valider que lors du prochain Conseil général de septembre donc quatre mois après le Conseil général de début mai. Ceci n'est franchement pas génial surtout pour l'image de notre belle institution et surtout pour le service à nos citoyens et nos citoyennes qui souhaiteraient consulter le procès-verbal dans des délais raisonnables. Donc une petite critique positive c'est bien, une proposition c'est encore mieux, alors voici une petite proposition à mes yeux raisonnable. Nous proposons une amélioration du processus à savoir qu'il y ait un responsable du procès-verbal avec une suppléance en cas de maladie ou autre. Point deux, que les conseillers et conseillères s'engagent à envoyer par e-mail leurs interventions dans les trois jours qui suivent le Conseil général. Et le point 3, que le procès-verbal soit disponible dans les 15 jours après un Conseil général. Voilà, merci. »

M. H. Assumani : « J'aimerais répondre pour la question concernant le procès-verbal. C'est vrai que le procès-verbal est un document important pour informer notre population. Nous comprenons parfaitement votre intérêt de disposer du procès-verbal après la séance. C'est vrai que ce qui s'est passé la dernière fois, c'est qu'il y a eu un petit imprévu et puis là maintenant l'équipe de la chancellerie n'était pas au complet, on prend acte et on s'excuse par rapport à ça mais il faut savoir qu'aujourd'hui dans l'équipe, il y a eu cet imprévu et là l'équipe est au complet et on fera le nécessaire la prochaine fois. On prend acte merci. »

M. M. Morciano : « *Cher Conseil communal, Mesdames, Messieurs, je tiens à attirer votre attention sur une préoccupation croissante des riverains et qui concerne l'entreposage excessif des remorques et chariots et autre bers aux abords des rives de notre lac, en particulier à La Pointe du Rafour. Cette situation soulève des problèmes d'ordre public et esthétique qui nécessitent une action immédiate de votre part. Au fil des années, nous avons constaté une augmentation significative du nombre de remorques et chariots entreposés de manière désorganisée et encombrante le long des rives du lac. Cette situation crée un désordre visuel qui nuit à l'attrait naturel et à la beauté de notre environnement lacustre. De plus, cela peut poser des problèmes de sécurité et d'accessibilité pour les autres usagers des rives, tels que les promeneurs, les plongeurs et les touristes souhaitant se lancer à la découverte de notre belle commune « Grandeur Nature ». Il est urgent que des mesures soient prises pour réglementer et contrôler l'entreposage des remorques et chariots aux abords du lac. Je vous exhorte donc, en tant que représentants élus de notre commune, à prendre les actions suivantes :*

- 1. élaborer et mettre en œuvre des réglementations claires concernant l'entreposage. Cela pourrait inclure des règles sur les emplacements autorisés, les dimensions maximales et les périodes autorisées pour l'entreposage. Un trop grand nombre sont en effet inutilisés en période hivernale et semblent être laissés à l'abandon ;*
- 2. mettre en place un système de permis ou d'autorisation pour l'entreposage. Cela permettrait de mieux contrôler le nombre entreposé et d'assurer le respect des règles établies ;*
- 3. organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les propriétaires de bateaux sur les réglementations en vigueur et les conséquences d'un entreposage inapproprié. Il est important de promouvoir une prise de conscience collective de l'impact négatif de l'encombrement des rives du lac ;*
- 4. mettre en place une surveillance régulière des rives du lac afin de détecter les infractions et d'appliquer les mesures correctives nécessaires. Cela pourrait impliquer la collaboration de la Sécurité publique pour la gestion des infractions liées à l'entreposage de remorques/chariots et autre bers « ventouse »*

En prenant ces mesures, nous contribuerons à préserver la beauté naturelle de nos rives lacustres, à garantir la sécurité de tous les usagers et à promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les propriétaires de bateaux et les autres habitants de notre commune. J'espère sincèrement que vous considérerez cette interpellation avec sérieux et agirez rapidement pour remédier à cette situation préoccupante illustrée par les images prises ce samedi et que vous allez voir défiler. Je reste à votre disposition pour toute discussion ou collaboration supplémentaire afin de résoudre ce problème. Veuillez agréer, cher Conseil communal, l'expression de mes salutations respectueuses. Mario Morciano, habitant de La Grande Béroche – « Grandeur Nature » ».

M. M. Morciano présente les différentes images illustrant son interpellation. Lesdites images se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

M. Th. Pittet : « *Cher Mario, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que la situation qui est mise en évidence est connue. Le port de Saint-Aubin-Sauges compte un peu moins de 300 places d'amarrage, donc à l'eau, pour ce qui est de la partie du port communal et un peu plus d'une cinquantaine dans le port privé du chantier naval. Quatre-vingts bateaux passent l'hiver en cale sèche, donc des bateaux qui sont dans l'eau en été sont hivernés en cale sèche donc sur des remorques ou des bennes. Évidemment, les lieux de stockage en cale sèche vous les connaissez c'est principalement le parking qui se trouve en face de la déchetterie et également le lieu où l'on trouve l'Euro-Relais pour les camping-cars autour de la capitainerie. Les photos présentées effectivement sont très parlantes et elles représentent effectivement la situation en été puisqu'en été on libère le tour de la capitainerie pour les camping-cars et on libère le parking pour les voitures. Quid du stockage des bers ? Alors effectivement certains sont là et on voit qu'ils viennent d'être mis, en tout cas ils ont été mis au mois de mai, ce qui fait qu'il n'y a pas trop d'herbe ni autour ni dedans si on peut dire comme ça. Mais d'autres sont là depuis plus longtemps, ils font peut-être une, deux, voire trois années sans être utilisés parce que finalement les propriétaires des bateaux, qui effectivement doivent identifier leur ber, ne*

sortent pas forcément leur bateau chaque hiver de l'eau, ce qui fait que ce sont des bers qui ne bougent pas et la végétation gagne. Donc on est conscients de ce problème-là, le règlement harmonisé les ports qui a été voté par notre autorité cette législature mentionne clairement que, comme tu l'as dit Mario, les bers et les remorques doivent être identifiés, donc on doit savoir à qui ils appartiennent et on fait le nécessaire petit à petit pour déloger ceux qui n'auraient pas le droit d'être là. Supprimer cette façon de « ranger » ou d'entreposer les bers signifie trouver soit, il y a deux solutions, soit on trouve un autre endroit pour les stocker, par exemple on supprimerait le parking en été à côté de la déchetterie et on ferait un stockage de bers, ce qui ne serait pas beaucoup plus joli mais qui serait en tout cas pas plein d'herbe puisqu'on est dans une surface en enrobée ou alors de dire à nos utilisateurs de port que La Grande Béroche ne stocke plus les bateaux en hiver, donc on résout ce problème-là. On n'est un petit peu dans cette contradiction, dans cette situation. Peut-être qu'il y a d'autres idées, moi je suis très preneur, on pourrait en discuter ici, ça peut faire l'objet aussi d'une motion, osons les mots, pour forcer le communal à aller plus de l'avant. On pourrait construire quelque chose pour entreposer les bateaux, on pourrait dire que chaque propriétaire doit avoir chez lui la possibilité de stocker son bateau pendant l'hiver et sa remorque pendant l'été. Évidemment toutes les solutions sont envisageables et possibles, on n'a effectivement jamais pris ce taureau par les cornes et peut-être que c'est effectivement le moment. Peut-être encore préciser que le périmètre du port, également mentionné dans le règlement harmonisé des ports, tient compte de cette partie et finalement, l'organisation du stockage ne se fait pas par les privés eux-mêmes, se fait vraiment par notre garde-port, par les collaborateurs du chantier naval et c'est en principe organisé pour que l'accès au lac soit toujours possible. D'ailleurs il me semble que sur une des photos on voyait la camionnette des plongeurs... »

M. M. Morciano : « Non ça c'était encore du caravanning alors qu'il y a un panneau qui dit que c'est interdit. »

M. Th. Pittet : « Ok, voilà, donc il y a toujours des excès de tous les côtés mais l'idée c'est que l'accès soit toujours disponible et on a vu que les bers étaient, effectivement, plutôt à gauche et à droite du chemin. C'est un problème, j'en concède et aujourd'hui je n'ai pas de solutions clé en main à vous apporter. »

M. M. Morciano : « Donc si je peux encore compléter tout ce qui vient d'être dit, donc il y a un droit de superficie qui a été donné au port Rafour de 700 m², qui a été initialement prévu pour entreposer des bateaux et ça fait maintenant trois ans qu'il l'utilise comme parking privé pour ses clients et la commune lui loue encore une superficie pour entreposer des bateaux. Donc on pourrait très bien étudier ce cas-là et puis gagner sur la possibilité d'entreposer correctement les bennes et puis voire créer un parking pour les utilisateurs du port. »

M. M. Rognon : « Peut-être sur cet élément du droit de superficie, alors effectivement il y aura des adaptations à faire qui seront de toute façon réalisées dans le cadre du projet de réhabilitation de la STEP, ce sera des discussions que l'on sera obligés d'avoir, mais effectivement. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h03.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

Annexe : Photos interpellation M. Mario Morciano

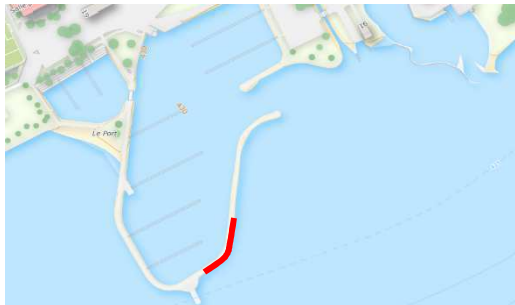






Rapport du Conseil communal concernant un crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 112'500.- pour la protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges et demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 121'000.- concernant la réparation de la même digue du port de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,
Le présent rapport a pour but de vous exposer la problématique rencontrée au port de Saint-Aubin-Sauges quant à la dégradation importante de la digue protégeant le port dans sa partie Sud-Est (plan ci-dessous, trait rouge).



1. Situation

Lors d'un passage sur la digue, à l'occasion de l'élimination des herbes qui poussent dans les fissures des enrochements, le garde-port a repéré un trou significatif sur le bord du chemin piéton en partie supérieure de la digue côté lac. En y regardant d'un peu plus près (en descendant en bas de la digue), il a été constaté un énorme trou s'apparentant plus à une caverne (photos ci-dessous).



Cavité en direction du débarcadère



Cavité en direction de l'entrée du port



Trou ayant permis d'identifier le problème

2. Mesures

Afin d'éviter que ce trou ne se transforme en tranchée (rupture de la digue) et mette à mal la sécurité des personnes et des bateaux du port, il est important de prendre des mesures dans les plus brefs délais ; en effet, à chaque orage ou tempête générant de fortes vagues, l'ouvrage se détériorera davantage.

L'entreprise Bühler et le bureau Aquarius ont été rencontrés sur site afin de définir les travaux à entreprendre ainsi que le coût de ceux-ci. Il s'agira de travailler en deux temps.

Premièrement une sécurisation de la digue en la protégeant des vagues en posant un brise-vague ; c'est-à-dire en installant en avant de la digue une série de blocs de calcaire qui vont casser les vagues pour en diminuer leur force avant d'arriver sur la digue. Cette opération urgente a fait l'objet d'une demande d'autorisation de dépense auprès de la commission financière, conformément à l'article 15 du Règlement sur les finances communales du 14 septembre 2020, qui a donné son accord préalable le 3 juillet 2023. Ces travaux sont aujourd'hui terminés pour un montant de CHF 112'500.- et c'est donc en accord avec notre législation que cette dépense vous est soumise.

Dans un second temps, fin octobre/début novembre car le niveau du lac sera plus bas d'environ 30 cm par rapport à maintenant, la digue sera reconstruite ; cette opération consiste en l'enlèvement du cheminement en béton, la pose d'un géotextile sous le niveau de l'eau (80 à 100 cm), la remise de matériaux entre les deux plans inclinés de la digue et la création de la surface praticable pour les piétons. Ces travaux importants de reconstruction sont devisés à CHF 121'000.- et font donc l'objet d'une demande de crédit supplémentaire sur l'exercice 2023.

L'accès aux piétons est actuellement interdit. Une barrière Vauban entrave le passage ; elle sera enlevée lorsque l'ensemble de la réfection sera terminé, en fin d'année.

3. Coûts

Le montant des travaux se répartit comme suit :

- protection de la digue (brise-vague)	CHF 110'000.-
- réfection de la digue (travail en automne)	CHF 117'000.-
- calculs de dimensionnement et suivi du projet (BAMO ¹)	CHF 6'500.-
Total (TTC)	<u>CHF 233'500.-</u>

Le coût du BAMO est réparti sur les deux interventions : CHF 2'500.- sur la protection de la digue et CHF 4'000.- sur sa réfection.

4. Autorisation d'intervenir

Étant donné que la digue est située sur le domaine public cantonal (DP34), une séance sur place a été organisée avec les représentants du Service des Ponts et Chaussées (SPCh), Monsieur Jacquat, et du Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN), Monsieur Genoud, afin d'entendre leurs recommandations. Nous avons la confirmation qu'il n'y a pas besoin de permis de construire car il s'agit d'un entretien d'ouvrage et avons obtenu l'autorisation d'intervenir pour la première phase des travaux. Monsieur Genoud a été informé de l'intervention la semaine précédant les premiers travaux.

¹ Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage

5. Conclusion

La première partie des travaux ayant été réalisée, le Conseil communal soumet cette dépense au Conseil général pour accord.

Pour la seconde partie des travaux, nous soumettons à votre autorité l'arrêté de demande de crédit d'engagement et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 121'000.- pour leur réalisation.

En vous remerciant d'avance pour le temps consacré à ce dossier et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
François Del Rio Thierry Pittet



Arrêté relatif à un crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 112'500.- pour les travaux de consolidation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État est des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le préavis favorable de la commission financière, du 3 juillet 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Conformément aux dispositions du Règlement sur les finances, le Conseil général valide l'arrêté du Conseil communal du 5 juillet 2023 relatif à un crédit d'engagement urgent de CHF 112'500.- pour les travaux de consolidation de la digue du port de Saint-Aubin-Sauges.
- Art. 2 :** Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 112'500.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.
- Art. 3 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements 3411 « Ports » et amortie conformément à la loi au taux de 10%.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État est des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales du 14 septembre 2020 ;

vu le préavis favorable de la commission financière, du 3 juillet 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 121'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges.

Art. 2 : Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 121'000.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.

Art. 3 : La dépense sera portée aux comptes des investissements 3411 « Ports » et amortie conformément à la loi au taux de 2%.

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre



Rapport de la commission Enfance et jeunesse

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1 Objectif du rapport

Le présent rapport a pour objectif de synthétiser les travaux de la Commission Enfance et Jeunesse d'octobre 2022 à juillet 2023. Il vise également à ouvrir un débat au sein du législatif de la commune au sujet notamment du taux de couverture des offres du parascolaire.

2 Contexte

La Commission temporaire enfance et jeunesse, qui avait été constituée dans la foulée de l'adoption d'un arrêté du Conseil général du 30 mai 2022 relatif à l'augmentation en dotation en personnel dans le domaine des structures d'accueil et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'250.- pour l'exercice 2022, a été dissoute par un courrier destiné au bureau du Conseil général, de la part du Conseil Communal, en date du 21 septembre 2022. Une nouvelle commission homonyme a alors été créée. Cette dernière est désormais pérenne et a été nommée formellement le 14 novembre 2022. Elle est composée des sept membres suivant :

- Maëlle Petitpierre, présidente
- Hanâa von Allmen, vice-présidente
- Nicole Humbert-Droz, secrétaire
- Donatella Vantaggio, vice-secrétaire
- Carine Muster, membre
- Sandra Berger, membre
- Laurent Francey, membre

Lors de ses séances, la Commission a étudié en profondeur le fonctionnement actuel du parascolaire de la commune. Elle a également œuvré à l'élaboration, entre autres, d'un état des lieux des éventuelles possibilités d'agrandissement des structures, d'une alternative à l'attribution actuelle des places disponibles et de questionnements autour du taux de couverture.

Ainsi, elle expose dans le présent rapport ces différentes réflexions.

3 Présentation des travaux de la Commission

3.1 Taux de couverture

Actuellement, le taux de couverture souhaité correspond au 30 % des enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 8^{ème} année. Ce taux de couverture mérite d'être repensé, que ce soit à la hausse, à la baisse ou pour être laissé en l'état. La commission souhaite que l'ensemble du corps législatif se positionne à ce sujet. Ce taux de 30 % dépasse le taux cantonal actuel fixé à 20 % par la Loi sur l'accueil de l'enfant (ci-après LAE), qui recommande ce taux de couverture minimal dans l'ensemble du canton de Neuchâtel. La Commune de La Grande Béroche peut alors décider librement de le dépasser. La commission enfance et jeunesse propose une augmentation de ce taux afin qu'il s'élève à 35 %. Cela permettrait de répondre aux changements sociétaux et aux demandes de la population. Aussi, cette proposition devra être repensée lors de l'entrée en vigueur de la prochaine LAE.

La Commission Enfance et Jeunesse propose un taux de couverture calculé selon les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 7^{ème} année. En effet, les enfants de 8^{ème} année ne sont aujourd'hui pas admis dans les structures parascolaires. Si l'effectif de cette 8^{ème} année n'était pas pris en compte, le taux de couverture s'élèverait à 38 %.

La Commission Enfance et Jeunesse propose également une autre réflexion : un taux de couverture basé sur le nombre de demandes de places au parascolaire de l'année précédente en lieu et place du système actuel, qui est basé sur le nombre d'enfants scolarisés. Il serait alors possible de proposer un taux de couverture pour la totalité ou une partie des demandes de l'année précédente. Le corps législatif devrait alors se prononcer sur ce nouveau taux de couverture.

3.2 Attribution des places du parascolaire

Une fois un taux de couverture arrêté, il est nécessaire de se questionner sur la manière d'attribuer les places à disposition. En effet, la Commission a milité, lors de ses séances, contre une politique du « premier arrivé, premier servi », jusqu'ici utilisée et mentionnée dans les demandes d'inscription envoyées aux parents.

La Commission a envisagé plusieurs méthodes d'attribution :

- L'élaboration d'un taux d'attribution identique pour chaque demande, calculé ainsi : $\text{Nombre de demandes} / \text{Nombre de places disponibles} = \text{taux d'occupation}$. Ainsi, toutes les demandes seraient satisfaites à hauteur de ce taux ;
- Une réinscription automatique des enfants de l'année précédente. Chaque demande identique à l'année scolaire précédente serait à nouveau satisfaite, en prenant en compte d'éventuels changements d'horaire d'école des enfants. Des changements d'horaire ou de taux d'occupation des parents entraîneraient, en principe, une nouvelle demande et l'inscription automatique n'aura pas lieu ;
- L'élaboration d'une file d'attente. En tenant une liste des enfants n'ayant pas eu les places demandées, il serait possible de prioriser ces demandes l'année suivante.

3.3 Recherche de nouveaux lieux pour le parascolaire

En sus de la réflexion au sujet du taux de couverture des offres du parascolaire de notre commune, la Commission a cherché des lieux permettant d'augmenter le nombre de places disponibles. En effet, même si le taux reste inchangé, les nouvelles habitations en construction dans notre Commune vont inmanquablement augmenter le nombre d'enfants à accueillir. Pour ce faire, la Commission a demandé au chef du dicastère des bâtiments un état des lieux des bâtiments pouvant accueillir du parascolaire. Les lieux suivants ont été identifiés :

Saint-Aubin

- Ancien hôpital. Ce projet a d'ores et déjà été porté par le Conseil Communal et a vu le jour à la rentrée scolaire 2023. Il permet une augmentation de 6 places.

Gorgier

- Rue des Prises 6 ;
- Rue du centre 11, rue de la Cour 2. Ancienne administration et actuel parascolaire ;
- Rue des Prises 4A, ancien collège ;
- Rue de la Foulaz 13 Moulin de Gorgier.

Le Moulin de Gorgier semble ici le bâtiment demandant le moins de frais d'aménagement et, étant entouré de verdure, paraît le plus propice à l'accueil parascolaire.

Bevaix

- Bâtiment du Closel. Ce bâtiment serait une bonne option, mais n'est envisageable que sur un long terme, les démarches politiques et administratives nécessaires étant relativement importantes.

Le positionnement du corps législatif quant à ces propositions est également requis. Ainsi, dans le cas d'un avis favorable à l'un de ces projets, une demande de crédit sera soumise à un prochain Conseil Général.

4 Conclusion et propositions

A ce stade des travaux, la Commission Enfance et Jeunesse demande à l'ensemble du corps législatif des votes d'intention concernant :

- La manière de calculer le taux de couverture des offres du parascolaire, basé sur :
 - L'ensemble des enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 8^{ème} année ;
 - L'ensemble des enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 7^{ème} année ;
 - L'ensemble des demandes de l'année précédente.
- Le taux de couverture des offres du parascolaire :
 - S'il est basé sur les enfants scolarisé :
 - 30 % actuel ; augmentation, diminution ou *statu quo* ?
 - S'il est basé sur les demandes de l'année précédente :
 - 100 %, 80 %, autre ?
- La manière d'attribuer les places une fois les demandes priorisées par la LAE :
 - Attribution selon le calcul $\text{Nb de demandes} / \text{Nb de places} = \text{taux d'attribution}$;
 - Attribution selon une liste de priorités définies (réinscription automatique, liste d'attente, autre).
- Le choix de l'emplacement propre à élargir la capacité d'accueil du parascolaire

Lorsque le Conseil général se sera prononcé sur ces différentes options, la Commission sera en mesure de chiffrer les demandes de crédits nécessaires à la concrétisation des projets retenus par le CG et de les lui soumettre.

5 Positions de la Commission enfance et jeunesse

La Commission Enfance et Jeunesse souhaite que l'accueil reste ouvert aux élèves de la 1^{ère} à la 7^{ème} année.

La Commission Enfance et Jeunesse souhaite que le taux de couverture du parascolaire soit fixé à 35 %. Elle demande au Conseil Communal de prendre les mesures nécessaires afin de le rendre effectif prochainement.

La Commission Enfance et Jeunesse souhaite que les places soient attribuées selon cet ordre de priorité :

- Les enfants admis l'année précédente sont automatiquement réinscrits l'année d'après, dans le respect de la Directive 13 de la LAE et en prenant en compte un éventuel changement d'horaire de l'enfant. Un changement du taux d'occupation des parents entraînerait quant à lui une nouvelle demande ;
- Les enfants mis sur liste d'attente l'année précédente sont prioritaires pour les places alors vacantes, en s'assurant toujours que les critères retenus dans la Directive 13 de la LAE soient respectés ;
- Les nouvelles inscriptions sont alors prises en compte, toujours au regard de la Directive 13 de la LAE.

Afin de garantir un taux de couverture à 35 %, la Commission Enfance et Jeunesse souhaite voir naître un projet d'une structure d'accueil supplémentaire, qui ne soit pas rattachée à un collège ou à un village, permettant d'accueillir les enfants des nouveaux habitants de la commune. Ce projet demande alors une réflexion en termes de lieu et de transports y relatifs. La création d'une telle structure au Moulin à Gorgier semble réaliste et la Commission Enfance et Jeunesse souhaiterait qu'un tel projet soit chiffré rapidement, en tenant compte des transports qui devront être mis en place pour que les enfants puissent rejoindre ce lieu.

Au nom de la Commission enfance et jeunesse,

Maëlle Petitpierre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maëlle Petitpierre', with a stylized flourish at the end.



Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire de La Grande Béroche

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Brève présentation

Par le présent rapport, le Conseil communal tient à vous donner un état de situation concernant l'accueil extrafamilial de La Grande Béroche. Ce rapport vise à fournir un aperçu des différents aspects de l'accueil extrafamilial et de mettre en évidence son importance, ses avantages et les défis auxquels notre commune est confrontée.

La question de l'accueil extrafamilial est une thématique qui préoccupe toutes les communes du canton, y compris La Grande Béroche. L'objectif prioritaire est la mise à disposition de structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante pour les familles.

Le nombre de demandes en places d'accueil extrafamilial est en forte augmentation depuis plusieurs années dans notre commune et dans le canton en général ; ceci est dû à l'évolution de la société d'aujourd'hui (familles monoparentales, conciliation vie professionnelle et vie familiale et égalité homme-femme).

La loi sur l'accueil des enfants (LAE) a pour but d'encourager le développement d'une offre d'accueil préscolaire et parascolaire pour atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire.

Avec presque 30% de taux de couverture pour l'accueil parascolaire, nous dépassons largement le cadre fixé par le Canton (20%) et nos locaux sont occupés à 100% lors des journées et des blocs horaires fortement demandés (les journées de mardi et jeudi par exemple). À savoir que ce taux de 20% est le seuil minimum qui permet au Canton d'établir son plan financier.

En l'espace de quatre ans, la commune a progressivement adapté son offre en ouvrant de nouvelles places d'accueil à Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin-Sauges et a également communalisé la structure de Vaumarcus. Des harmonisations d'horaires d'ouverture ont également été mises en place afin d'offrir une équité pour les parents fréquentant les différentes structures de la commune.

De plus, 84 places d'accueil ont été créées pour disposer à ce jour de 222 places.

2. Avantages de l'accueil extrafamilial

L'accueil extrafamilial présente de nombreux avantages pour les enfants, les parents et la société dans son ensemble :

1. développement social et émotionnel : les enfants ont l'occasion de développer les compétences sociales, d'apprendre à interagir avec leurs pairs et de renforcer leur estime de soi. Les enfants peuvent s'épanouir et se défouler après les temps scolaires ;
2. soutien aux parents : l'accueil extrafamilial offre la possibilité aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en fournissant un environnement sûr et fiable à leurs enfants pendant leurs heures de travail ;
3. impact économique : l'accueil extrafamilial contribue à la croissance économique en permettant aux parents de travailler, ce qui stimule l'emploi, augmente la productivité et les rentrées fiscales dans une commune.

3. Cadre réglementaire

Les structures parascolaires de la commune de La Grande Béroche accueillent les enfants hors temps scolaires de la 1^{re} à la 4^e année (cycle 1), puis de la 5^e à la 7^e (cycle 2).

La loi sur l'accueil des enfants, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, et son règlement d'application (REGAE) cadrent l'organisation générale de l'accueil de l'enfance dans le canton de Neuchâtel.

La LAE définit le taux de couverture comme « le nombre de places d'accueil offertes pour 100 enfants de la classe d'âge concernée ». Il est important de préciser qu'il s'agit bien de places créées et non le nombre d'enfants accueillis, chaque place d'accueil pouvant être occupée par plusieurs enfants différents sur la semaine.

Les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement correspondant aux tranches d'âge suivantes :

- au moins un adulte formé¹ pour 12 enfants accueillis fréquentant le 1^{er} cycle scolaire ;
- au moins un adulte pour 18 enfants accueillis fréquentant le 2^e cycle scolaire.

La capacité maximale d'accueil est calculée en fonction de l'espace intérieur, qui doit comporter pour les espaces de vie 3,3 m² par enfant. D'autres critères tels que le nombre de sanitaires en fonction du nombre d'enfants, etc., doivent également être respectés.

Nous sommes par ailleurs dans l'attente de la révision de la loi cantonale sur l'accueil extrafamilial des enfants, la LAE 3^e version, qui projette d'adapter le cadre légal de l'accueil extrafamilial de jour tant pour les structures pré- que parascolaires (taux d'encadrement des enfants, temps hors enfants pour le personnel éducatif, prise en charge des enfants de 7^e et 8^e années pour les tables de midi, modification de l'échelle de calcul pour la contribution des parents, etc.). Cette révision aura certainement une incidence sur la participation financière de la commune pour les structures pré- et parascolaires.

¹ L'OSAE, qui est l'organe de surveillance de la LAE, a édité un catalogue des formations reconnues pour travailler auprès des enfants

La répartition des places d'accueil doit se faire en respectant bien évidemment les règles cantonales en ce qui concerne les priorités d'admission. Ces dernières sont régies par la Directive 13 de l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE) :

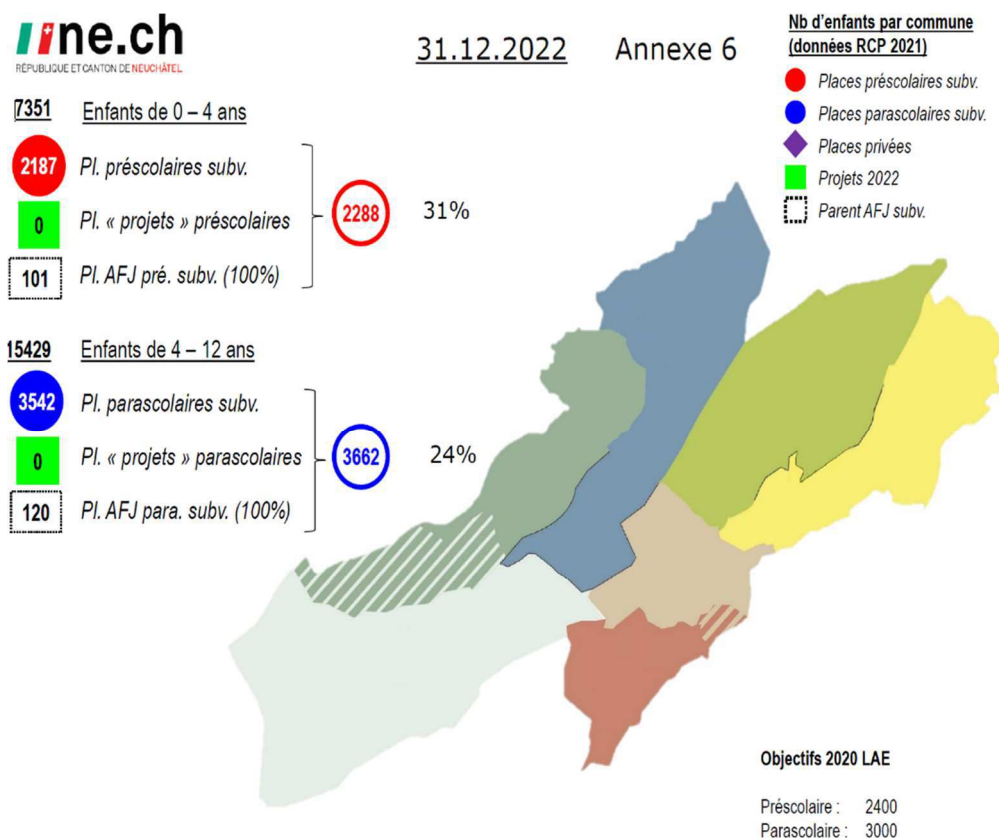
- *Priorité 1 : Enfant dont le ou les parents exercent une activité professionnelle, le taux de placement se déterminant selon le taux d'activité le plus bas des deux parents (y compris chômage avec inscription à l'ORP).*
- *Priorité 2 : Enfant dont la fratrie fréquente déjà la structure.*
- *Priorité 3 : Enfant dont l'accueil a été demandé par un·e professionnel·le du domaine social, éducatif ou médical.*

4. Taux de couverture

La loi sur l'accueil des enfants a pour but d'encourager le développement d'une offre d'accueil préscolaire et parascolaire pour atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire.

Au 31 décembre 2022, pour tout le canton de Neuchâtel :

- le taux du préscolaire se monte à 31% ;
- le taux du parascolaire se monte à 24%.



Au 31 décembre 2022, pour la commune de La Grande Béroche :

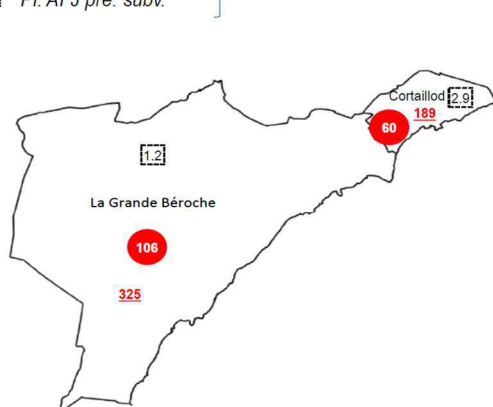
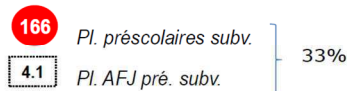
- le taux du préscolaire se monte à 33% ;
- le taux du parascolaire se monte à 27 %.



Cercle scolaire (3) : CSRC

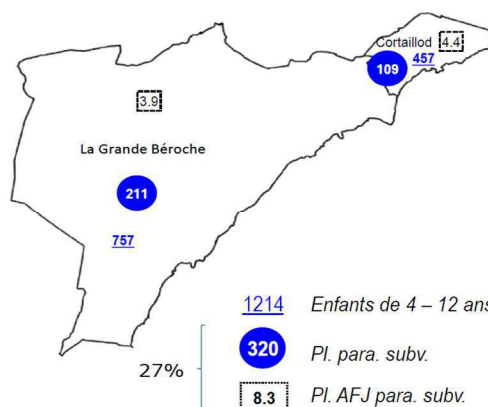
Centre scolaire régional – Les Cerisiers

514 Enfants de 0 – 4 ans



Nb d'enfants par commune
(données RCP 2021)

- Places préscolaires subv.
- Places parascolaires subv.
- ◆ Places privées
- Projets 2022
- Parent AFJ subv.



1214 Enfants de 4 – 12 ans

320	Pl. para. subv.	}	27%
8.3	Pl. AFJ para. subv.		

À savoir que ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'élèves scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année alors que nous accueillons uniquement les enfants de la 1^{re} à la 7^e, ceci étant un choix communal.

Pour rappel, la commune de La Grande Béroche se situe, à ce jour, largement au-dessus du taux de couverture exigé par le Canton, avec un taux de couverture (nombre de places d'accueil offertes par rapport au nombre d'élèves scolarisés de la 1^{re} à la 8^e) de presque 30% pour les tables de midi et 24% pour les autres blocs horaires (après-midi après l'école, par exemple), alors que le Canton demande 20%.

5. Financement du parascolaire

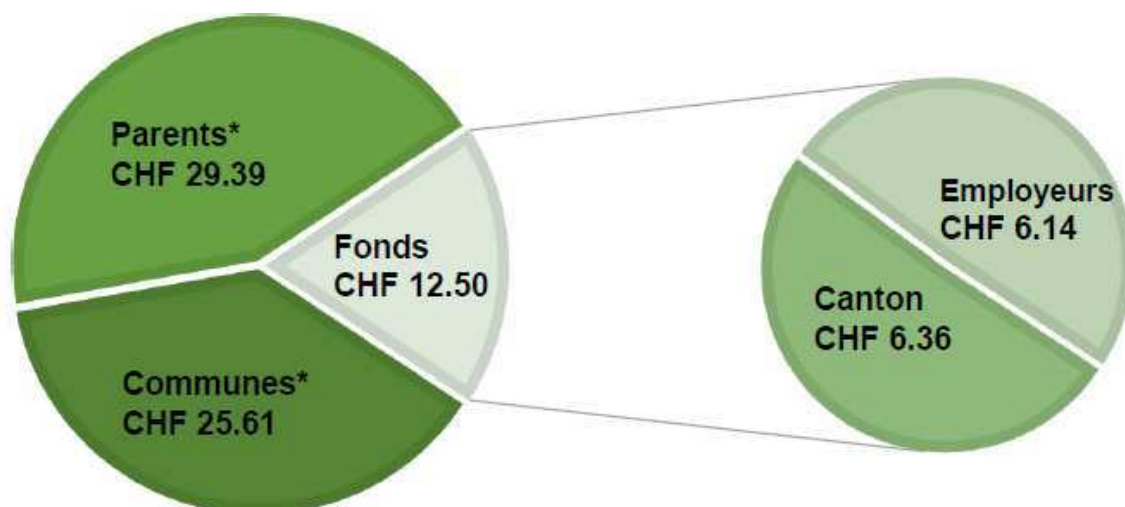
Place parascolaire 1^{er} cycle scolaire (4 à 8 ans) :

- la contribution du fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 75.- à CHF 60.-. Le solde de CHF 60.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

Place parascolaire 2^e cycle scolaire (9 à 12 ans)

- la contribution du fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 60.- à CHF 50.-. Le solde de CHF 50.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

La répartition des coûts en parascolaire, 1^{er} et 2^e cycles confondus, soit en moyenne CHF 67.50, se fait comme suit :



**Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale pour l'année 2022.*

Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive (chiffre 2.6 de sa taxation fiscale).

La part communale résiduelle dépend de facteurs non prévisibles et peut varier de manière significative d'une année à l'autre, selon la capacité contributive des parents, la subvention cantonale, l'augmentation des charges de fonctionnement, le coût des denrées alimentaires, le coût de l'énergie, etc.

Subvention de l'OFAS² :

Les structures d'accueil nouvellement créées au bénéfice d'une autorisation et celles qui augmentent leur nombre de places (de dix ou plus) bénéficient d'un soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants (LAAcc ; RS 861).

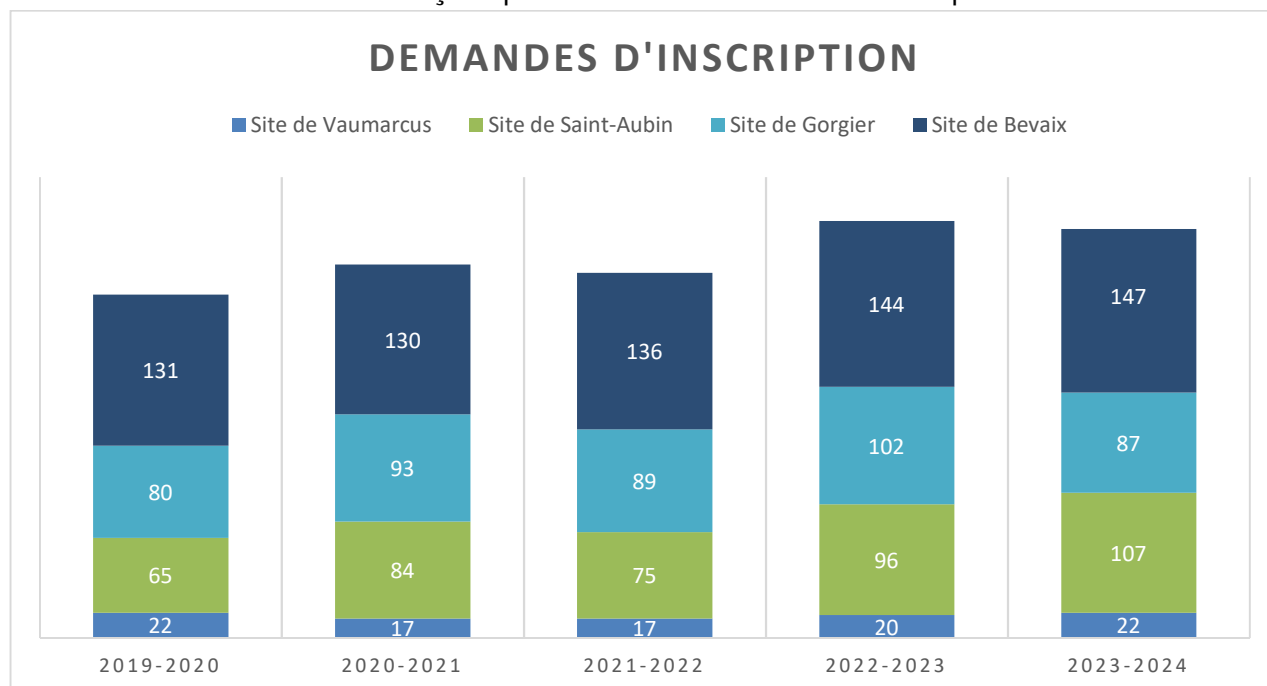
Le montant de la subvention se monte à CHF 5'000.- pour une place préscolaire et CHF 3'000.- pour une place parascolaire. L'aide est versée durant deux ans pour les places préscolaires et trois ans pour les places parascolaires. Nous pouvons relever que les structures de Bevaix et de Gorgier ont déjà reçu une aide fédérale et, pour Saint-Aubin-Sauges, une demande est en cours.

Les demandes de subvention OFAS sont valables uniquement jusqu'à fin 2024, ce qui nous laisse un délai de réflexion pour une éventuelle augmentation de l'offre de places d'accueil.

² Office fédéral des assurances sociales

6. Demandes d'inscription pour le parascolaire

Voici le nombre de demandes reçues pour les rentrées scolaires sur cinq ans :



Nous pouvons donc constater que les demandes varient d'année en année par structure d'accueil. Cette fluctuation nous oblige à nous adapter dans un court délai, à savoir entre la réception des demandes d'inscription et la rentrée scolaire.

Pour comparaison, si l'on prend le nombre de demandes d'inscription pour les deux dernières années scolaires (2022-2023 et 2023-2024), il en ressort que 60% de l'effectif scolaire a besoin du parascolaire.

Nous avons également pu constater :

- le taux d'activité des représentants légaux est en nette augmentation depuis la période Covid-19 ;
- les 95% des demandes d'inscription correspondent à la priorité 1 (représentant légal ayant un emploi, étant indépendant, en formation ou inscrit à l'ORP) ;
- la demande a changé durant ces dernières années : alors qu'avant les enfants étaient placés un à deux jours par semaine, nous constatons que, pour une grande majorité des enfants, la demande se situe pour quatre à cinq journées.

7. Progression de l'offre des places d'accueil parascolaire dans la commune

Le Conseil communal a pris connaissance de l'évolution de la demande et a décidé de trouver des solutions en optimisant les places d'accueil qui sont à disposition en fonction des locaux disponibles pour répondre au plus près des possibilités et aux besoins des familles, en respectant bien évidemment les règles cantonales.

Lors de la fusion, la commune proposait 127 places sur trois sites d'accueil (Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin-Sauges).

Voici un récapitulatif de ce qui a été mis en place depuis la fusion :

- en mars 2018 :
 - communalisation de la Noisette magique à Vaumarcus pour la rentrée scolaire 2018-2019 ;
- en janvier 2019 :
 - création d'une direction du parascolaire afin de diriger et d'harmoniser les quatre structures d'accueil existantes ;
- pour la rentrée 2019-2020 :
 - ouverture de la structure du Pri'Matou à Bevaix : création de 24 places d'accueil pour les repas de midi et les après-midis des lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- pour la rentrée 2020-2021 :
 - sur demande du Conseil général, création en urgence pour une année de dix places d'accueil au sein de l'Annexe à Saint-Aubin-Sauges (puis de 12 en 2021-2022 étant donné que nous avons pu obtenir une salle supplémentaire adjacente) ainsi que de 12 places d'accueil au sein du P'tit Matou (utilisation d'une salle de classe inoccupée pour la rentrée ci-dessus) ;
 - création d'une place supplémentaire à la Noisette magique (ceci sans augmentation au niveau du personnel) ;

ces places ont été pérennisées en mars 2021 par le Conseil général.

- Pour la rentrée 2021-2022 :
 - ouverture de la structure d'accueil le Tréma à Gorgier au sein de l'ancienne administration communale : création de 24 places supplémentaires pour les tables de midi ainsi que de 12 places pour l'après-midi après école. Allongement du temps d'accueil du mercredi de 13h45 à 18h00 pour avoir une meilleure harmonisation des horaires d'accueil entre les structures (seule la structure de Bevaix pouvait accueillir les enfants le mercredi après-midi en continu) ;
- pour l'année civile 2022 :
 - ouverture de deux semaines d'accueil supplémentaires durant les vacances scolaires : passage de quatre à six semaines d'ouverture durant les vacances (deux semaines à Pâques, une en juillet, une en août ainsi que deux en automne) : ces ouvertures supplémentaires n'ont engendré aucune demande d'augmentation du personnel, mais ont été rendues possibles par un tournus du personnel. Les structures étant ouvertes selon un tournus défini, il est parfois demandé aux parents d'amener leurs enfants dans une autre structure que celle habituelle.
- Pour la rentrée 2022-2023 :
 - votation de 1,5 EPT pour optimiser les places d'accueil en fonction des locaux et offrir ainsi des places supplémentaires sur des journées et blocs qui ont été plus fortement demandés pour cette rentrée scolaire par rapport aux autres années : lundis ou mercredis repas et après-midi, par exemple. En raison des locaux pour lesquels notre capacité maximale est atteinte selon les normes cantonales, nous n'avons pas pu créer des places supplémentaires pour les mardis et jeudis repas et après-midis, qui sont fortement sollicités ;

- pour la rentrée 2023-2024 :
 - augmentation de six places (passage de 42 à 48 places, repas de midi et après-école pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi) à Saint-Aubin-Sauges par rapport au déménagement de la structure de La Parenthèse dans l'ancien hôpital pour les enfants du cycle 1 ;
 - augmentation de cinq places à Saint-Aubin-Sauges pour les tables de midi (passage de 10 à 15 places) au sein du collège des Titsounelles (« Le 12 de La Parenthèse ») pour les enfants du cycle 2 ;
 - ouverture le mercredi midi et après-midi en continu à La Parenthèse à Saint-Aubin-Sauges (harmonisation des horaires) ;
 - ouverture le vendredi matin en continu à la structure de Gorgier pour les enfants de ce village ainsi que ceux de Saint-Aubin-Sauges et La Haute-Béroche. Ceci a permis de « désengorger » le site du P'tit Matou à Bevaix qui, jusqu'à ce jour, était la seule structure communale à être ouverte le vendredi en journée continue pour les 1^{res} années de toute la commune ;
 - accord de la commune pour la prise en charge de la part communale de quatre places supplémentaires pour l'accueil familial de jour (ci-après : AFJ) pour les enfants du parascolaire.

Ces augmentations de places d'accueil n'ont pas engendré de demandes d'EPT supplémentaires car elles ont été possibles par l'utilisation d'autres locaux (pour Saint-Aubin-Sauges : optimisation possible du nombre d'enfants par nombre de personnel, au vu des mètres carrés supplémentaires dans l'ancien hôpital par rapport aux anciens locaux).

Les harmonisations d'horaires ont été rendues possibles grâce à des changements de pourcentage du personnel entre les structures d'accueil.

À ce jour, 84 places supplémentaires ont été créées pour passer de 138 à 222 places disponibles pour sept sites d'accueil dans quatre villages de la commune. Comme décrit ci-dessus, de nombreuses harmonisations d'horaires d'ouverture ont également été mises en place depuis la fusion.

Afin d'offrir un plus grand nombre de places d'accueil pour répondre aux besoins des représentants légaux d'enfants scolarisés de la commune, ainsi que d'harmoniser les horaires entre les différentes structures pour une meilleure équité, nous avons donc augmenté les EPT du personnel éducatif, mais également d'intendance, par exemple.

Les éléments cités plus haut démontrent que la commune est très sensible et travaille dans le sens des familles en adaptant l'offre dans la mesure du possible pour chaque rentrée scolaire.

Vous constaterez que les enfants d'une même structure d'accueil sont répartis par cycle, voire par degré scolaire, dans différents lieux selon les moments de la journée d'accueil. L'idéal serait de regrouper le parascolaire sur un seul lieu d'accueil par village, avec des locaux proches, ceci pour être optimal en matière de coût et de répartition des ressources.

8. Situation des places parascolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Pour cette rentrée scolaire 2023-2024, nous avons reçu 363 demandes pour 574 enfants scolarisés (de la 1^{re} à la 7^e année), ce qui correspond à une demande de 63%.

Suite à l'envoi des confirmations d'inscription fin avril 2023, nous avons reçu plusieurs réclamations par écrit ou par téléphone de parents mécontents.

En effet, dans les six villages, plusieurs familles n'ont pas pu obtenir toutes les places demandées dans tous les sites d'accueil. Elles ont été mises sur liste d'attente. Ces demandes concernent en majorité les repas de midi et les après-midis après l'école pour les enfants du cycle 1 (1 à 4 degrés scolaires) pour les lundi, mardi et jeudi.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023, la structure parascolaire de Saint-Aubin-Sauges (La Parenthèse, tables de midi et l'Annexe) utilisait des locaux scolaires. L'école ayant eu un besoin de nouvelles classes pour cette rentrée scolaire 2023-2024, le Conseil communal a anticipé afin de répondre à leur demande et entrepris des démarches pour intégrer la structure parascolaire au sein d'une partie des locaux de l'ancien hôpital. Le Conseil communal était depuis de longs mois en négociation avec le Service cantonal des bâtiments pour une utilisation partielle de l'ancien hôpital, démarches qui ont abouti en juin de cette année. Ce déménagement de la structure aura un impact sur les comptes étant donné qu'un loyer nous est demandé et que d'autres frais (travaux pour rendre ces locaux fonctionnels) ont dû être engagés.

Afin de diminuer le nombre de familles impactées, les solutions suivantes ont été mises en place :

- ouverture de 12 places le vendredi matin en continu au Trait d'union à Gorgier, ce qui a permis de libérer des places au P'tit Matou ;
- création de cinq places supplémentaires pour les tables de midi à La Parenthèse ;
- création de six places supplémentaires (repas de midi et après-école) à La Parenthèse suite au déménagement dans l'ancien hôpital ;
- certains enfants de 7^e année ont été déplacés de la Noisette magique à La Parenthèse pour les repas de midi, ceci afin de libérer de la place pour les plus petit·e·s.

La situation a donc été améliorée avec la création de ces places supplémentaires, mais également avec la libération de certains blocs horaires par des parents.

Avant le début de la rentrée scolaire 2023-2024, 29 familles étaient toujours sur liste d'attente :

- quatre familles pour la Noisette magique à Vaumarcus ;
- sept familles pour La Parenthèse à Saint-Aubin-Sauges ;
- aucune famille pour le Trait d'union à Gorgier ;
- dix-huit familles au P'tit Matou et au Pri'Matou.

Malgré les efforts fournis par la Commune pour offrir de nouvelles places d'accueil, à notre connaissance, certaines familles n'avaient pas trouvé de solution de garde pour cette nouvelle rentrée scolaire.

9. Autres offres d'accueil extrafamilial

L'accueil extrafamilial ne se limite pas uniquement aux structures parascolaires, mais comprend également l'accueil préscolaire et l'accueil familial de jour.

Le service Enfance et Jeunesse a rencontré en mai 2023 les responsables des crèches et de l'AFJ de La Grande Béroche ceci dans le but de leur présenter la nouvelle organisation du service, de leur faire part de l'implication de la Commune dans l'accueil extrafamilial et de pouvoir collaborer avec eux dans des projets pour soutenir la parentalité.

Le préscolaire :

Le préscolaire accueille les enfants de 0 à 4 ans dans n'importe quelle crèche du canton.

Sur le territoire de La Grande Béroche, il y a trois crèches privées qui disposent de 106 places d'accueil préscolaire subventionnées :

- La Belle Aventure avec 37 places. Deux places supplémentaires ont été octroyées par le Conseil communal en octobre 2022 ;
- Le Monde magique avec 38 places ;
- La Bergerie avec 31 places.

Ceci donne un taux de couverture de 33.7%, au-delà des recommandations de la LAE-2 (30%).

L'accueil familial de jour :

Sept parents d'accueil de jour sont agréés et répartis sur le territoire communal.

Le Conseil communal a autorisé la création de quatre places supplémentaires pour la rentrée scolaire 2023-2024 pour arriver à une vingtaine de places subventionnées par jour.

10. Vision du Conseil communal sur l'accueil extrafamilial

Lors de sa séance du 30 mai 2022, le Conseil général avait demandé la création d'une commission pour traiter la thématique de l'accueil extrafamilial, le but étant d'avoir une vision sur l'avenir par rapport à la demande qui augmente chaque année, analyser la stratégie communale et adapter l'accueil extrafamilial sur le long terme. Ainsi, la commission Enfance et Jeunesse a été créée en mai 2022 et est composée de sept membres.

La commission a analysé la situation et l'évolution de la demande d'accueil extrafamilial.

Le Conseil communal est sensible à la problématique de l'accueil extrafamilial et est conscient qu'aujourd'hui, il se doit de prendre des mesures, afin d'être proactif et répondre au mieux aux demandes des familles.

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport de la commission Enfance et Jeunesse et la remercie vivement de sa prise de position. Il se permet toutefois de formuler les remarques et précisions suivantes :

- l'accueil aux élèves de la 1^{re} à la 7^e est une décision qui avait déjà été prise par votre autorité et appliquée, tout en sachant que la LAE actuelle demande un accueil pour les élèves de la 1^{re} à la 8^e ;
- l'augmentation du taux de couverture de 30% à 35% n'est pas une solution sur le long terme, notamment dans la perspective de la révision de la LAE. Nous relevons en outre que le coût de cette augmentation de couverture n'est pas chiffré ;
- le projet de création d'une structure d'accueil non rattachée à un collège ou un village est une solution qui est partagée, bien que le lieu proposé semble éloigné des villages de la commune qui manquent de places d'accueil. Il s'agit principalement de Bevaix, de

Saint-Aubin-Sauges et de la Haute-Béroche. Il relève également une problématique de logistique pour le déplacement des enfants, principalement en raison des horaires scolaires non harmonisés ;

- la manière proposée d'attribuer les places n'est pas légale ; nous irions à l'encontre de la Directive 13 (voir point 3). En effet, elle exclurait les nouveaux enfants et les nouvelles demandes pour les enfants qui fréquentent déjà l'accueil parascolaire. De ce fait, une nouvelle famille qui s'installerait dans la commune aurait peu de chance d'obtenir des places d'accueil.

Dans sa vision d'avenir, le Conseil communal est conscient :

- qu'il est tributaire du manque de locaux et qu'il n'a pas de marge de manœuvre au niveau des ressources humaines pour créer des places supplémentaires lors de la réception des inscriptions ;
- qu'il est difficilement envisageable de contenter l'entier des demandes et qu'il serait judicieux de partager les places disponibles entre chaque famille, ceci en respectant les recommandations de la Directive 13.

Il est à relever que la création de places supplémentaires nécessiterait de nouveaux locaux, l'engagement de personnel, non seulement au niveau éducatif, mais également pour l'intendance, l'administratif et les ressources humaines.

11. Conclusion

En conclusion, le développement de l'accueil extrafamilial est un enjeu majeur pour la société. Il contribue non seulement au bien-être et au développement optimal des enfants, mais il permet également aux représentants légaux de concilier plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

Il est donc essentiel de continuer à soutenir et à promouvoir cette thématique en mettant en place les ressources nécessaires, accompagnées d'une vision communale en matière d'accueil extrafamilial.

Le Conseil communal prend note des propositions de la commission et fait les constatations suivantes :

Taux de couverture :

La LAE 3 proposera probablement des conditions différentes de la mouture actuelle. Les coûts supplémentaires liés à l'augmentation du taux de couverture ne sont pas chiffrés.

Nouveaux locaux :

Un nouveau projet ou agrandissement d'une structure doit comprendre la situation au niveau de la demande dans les villages. Le Conseil communal estime qu'il est de sa compétence de définir les locaux en fonction des besoins.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal souhaite poursuivre son analyse sur les besoins à moyen et long termes et, dans ce sens, fera appel à un mandataire externe afin de présenter les solutions et coûts en fonction des développements de la loi cantonale.

En cas d'accord du Conseil général sur un taux de couverture à 35%, comme le propose la commission Enfance et Jeunesse, le Conseil communal s'engage à proposer des solutions provisoires à court terme pour pouvoir accueillir les enfants en âge de parascolaire jusqu'à un taux de couverture de 35% pour la rentrée 2024 – 2025. Un nouveau rapport, chiffré, serait alors soumis à votre autorité au plus vite.

Le Conseil communal espère ainsi avoir pu vous donner un aperçu complet de la situation au niveau de l'accueil extrafamilial.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, le Conseil communal vous présente, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
François Del Rio Hassan Assumani



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil général du 27 mars 2023, un crédit de CHF 54'500.- a été accepté pour le remplacement du système de contrôle des processus de la station d'épuration (ci-après : STEP) de Saint-Aubin-Sauges. Cette méthode avait pour but de placer la gestion de l'automatisation des STEP sur un réseau externe en conservant nos automates actuels qui ont plus de 20 ans pour certains.

2. Situation

Le 22 juin dernier, lors du fort épisode orageux, de la foudre est tombée à proximité de la station d'épuration. Vraisemblablement, en raison d'une surtension sur le réseau, l'automate T6N a grillé. Cet automate est celui qui gère le traitement des boues ; étant donné qu'il s'agit de l'automate le plus récent, installé dans le début des années 2000, il occupe aussi le rôle d'automate de gestion principal et fait le lien entre les autres automates et le système de gestion de processus (voir annexe 1).

La gestion de la STEP se faisait en mode manuel, sans supervision informatique. L'état de remplissage des infrastructures de stockages de boues était réalisé à l'aveugle. Comme il était trop risqué d'utiliser la centrifugeuse, nous stockions les boues sans les sécher. Par ailleurs, nous devons aussi enclencher le couplage chaleur-force manuellement pour éviter des émissions de gaz dans la nature, ce qui nous obligeait à arrêter le couplage durant la nuit.

Cette situation, anxiogène pour le personnel, nécessite une présence accrue sur site pour éviter toute problématique.

Afin de limiter les risques, le Conseil communal a demandé à la commission financière un crédit urgent pour réparer l'automate principal sans délai. Ce qui a été fait et la gestion de la STEP est à nouveau informatisée. La supervision et les automates fonctionnent. Ce n'est toujours pas une solution acceptable sur le long terme, mais les risques exposés plus haut ne sont plus. Cette possibilité est inscrite dans notre Règlement sur les finances à l'article 15.

3. Coûts

Le dépannage en urgence, le remplacement de l'automate ainsi que le remplacement des modules de communication Ethernet et des câbles de communication sont chiffrés comme suit :

- dépannage du vendredi 23 juin	CHF	4'370.00
- remplacement de l'automate T6N (machine et programmation)	CHF	61'650.00
- remplacement des modules de communication	CHF	19'530.00
TOTAL HT	CHF	85'550.00
TVA	CHF	6'587.35
Divers et imprévus	CHF	2'862.65
<u>TOTAL TTC</u>	<u>CHF</u>	<u>95'000.00.</u>

Comme il s'agit d'un investissement lié à l'épuration, nous récupérons la TVA.

4. Financement

Nous sommes actuellement en discussion avec notre assureur afin de savoir si les dégâts liés à la foudre sur ce type d'appareil pourraient être pris en charge.

Actuellement, nous avons pu prouver qu'il y a eu une forte activité orageuse dans le secteur avec passablement de foudre à proximité de la station d'épuration. Dans tous les cas, il est clair que cet événement n'est pas dû à un problème d'entretien, ni à la vétusté de l'automate. La vétusté de l'automate explique cependant l'inexistence de système permettant d'éviter des surtensions.

Ce matériel est amorti sur 15 ans et il n'est pas impossible que nous le changions lors de la réalisation de la nouvelle STEP dans le mesure où nous allons réaliser un appel d'offre sur l'automation.

5. Conclusion

Selon le plan de la STEP (en annexe 2), les zones qui dysfonctionnaient étaient les suivantes :

- traitement des boues ;
- décanteur primaire ;
- gazomètre.

La commission financière a été consultée par circulation et a rendu un préavis favorable à l'unanimité. La commission technique a été consultée le 28 août 2023 et a rendu un préavis favorable à l'unanimité des membres présents. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir valider la demande de crédit présentée.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
François Del Rio Maxime Rognon

Annexes : - plan réseau
 - plan STEP



Arrêté relatif à un crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu l'article 15 du Règlement communal sur les finances, du 14 décembre 2020 ;

vu le préavis favorable de la commission financière consultée par voie de circulation ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Conformément aux dispositions du règlement sur les finances, le Conseil général valide l'arrêté du Conseil communal du 26 juillet 2023 relatif à un crédit d'engagement urgent de CHF 95'000.- pour la réalisation des travaux ci-dessous :

- a) dépannage;
- b) remplacement de l'automate T6N;
- c) remplacement des modules de communication.

Art. 2 : Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.

Art. 3 : La dépense sera portée aux comptes des investissements, chapitre 7200 « Traitement des eaux usées », et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

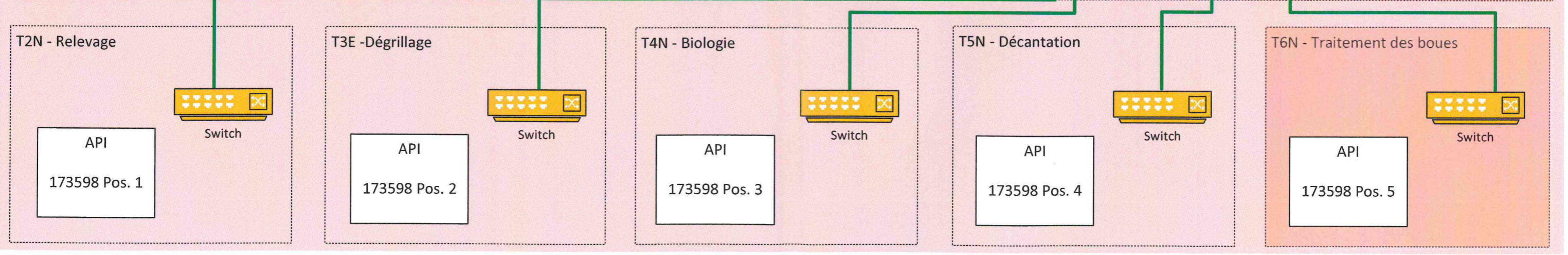
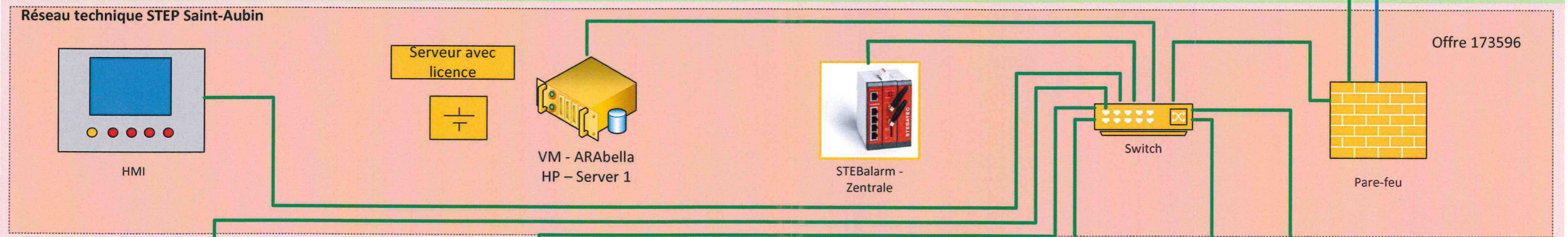
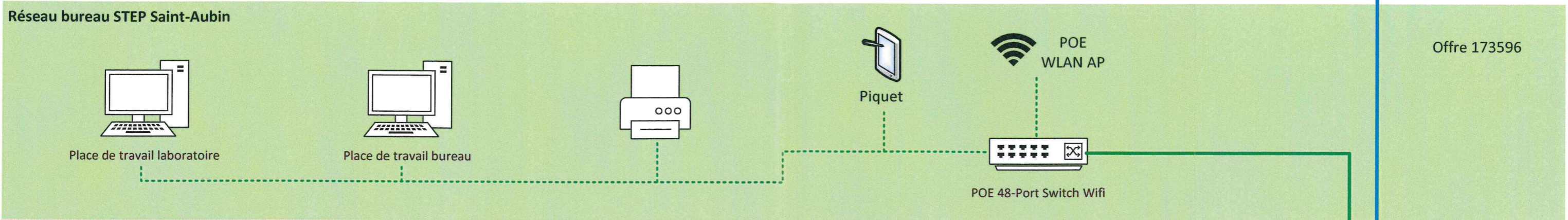
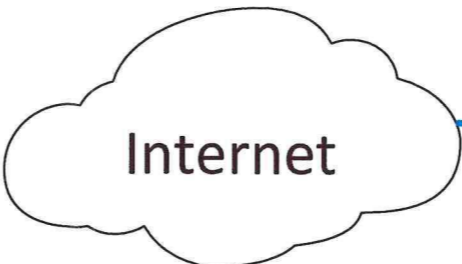
Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre



Légende réseau

- Fibre optique (réseau opérateur)
- Ethernet processus
- Ethernet bureau

Légende symboles

Objekt	STEP St-Aubin - Réseau						
Ver.	A	Date	25.03.20	Contrôle	hh	Modifications	Variante 1
Titel		Concept réseau					
Gezeichnet:		dl					
Geprüft:							
STEBATEC AG Mattenstrasse 6a CH - 2555 Brügg Telefon 032 321 75 55 info@stebatec.ch www.stebatec.ch		Commune de la Grande Béroche – STEP St-Aubin					
17.01.2022							

Syndicat intercommunal pour l'épuration
des eaux usées de la Béchoche

ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

STATION D'EPURATION
CREATION DECANTEUR PRIMAIRE
AGRANDISSEMENT TRAITEMENT
BIOLOGIQUE

IMPLANTATION GENERALE

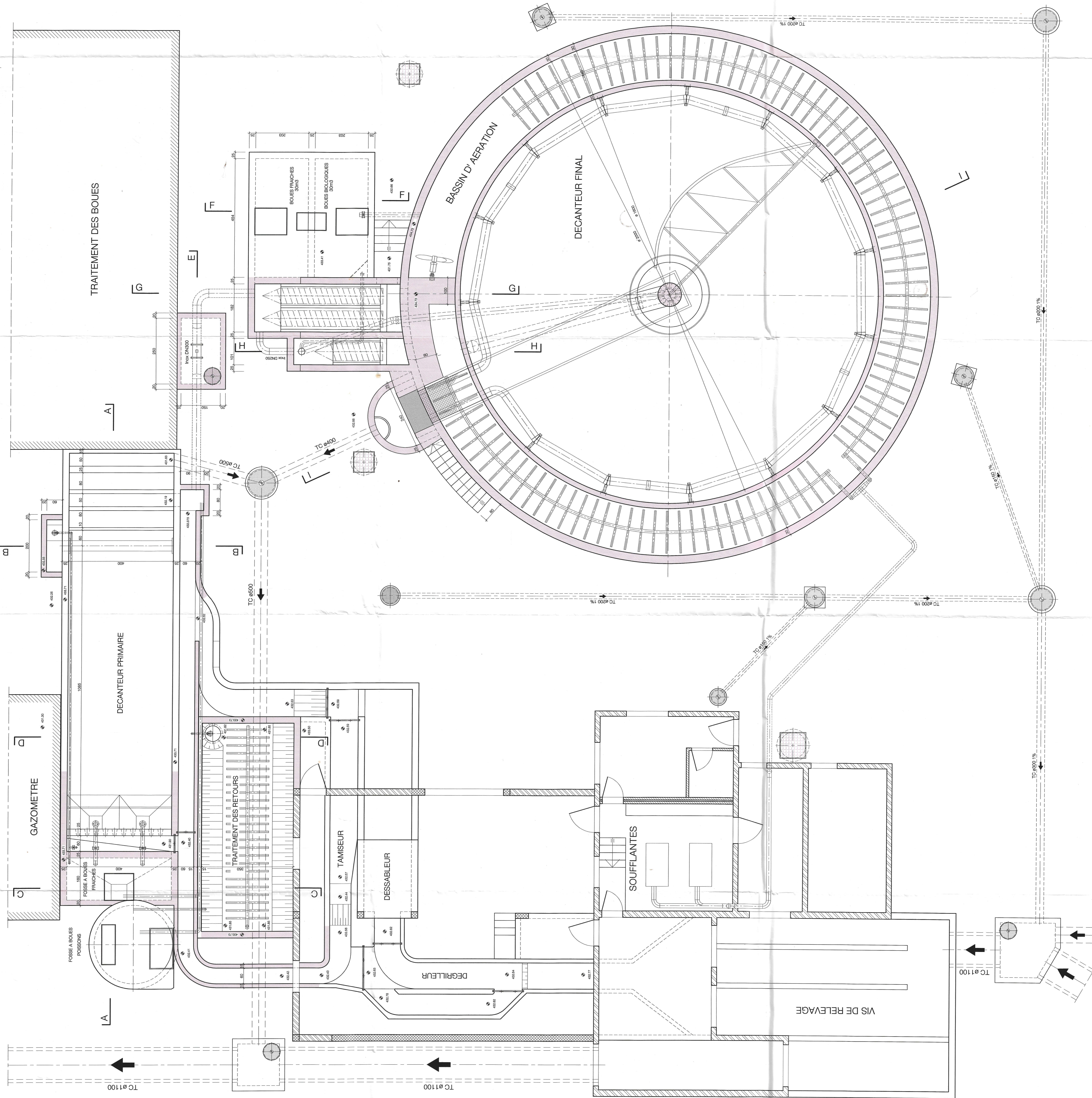
1:50

Page 1

Plan N° : 154902004/50
Format : B3 x 120 cm
Dessiné : 15.5.2000 Fg
Modifié :
GRANDPERRIN 14
ALFORTVILLE 21
1008 LAGNY
TEL. 03 70 71 76 42



sa ingénieurs
hydrauliciens





Rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Rappel

Lors de sa séance du 27 mars 2023, le Conseil général a pris connaissance d'un premier rapport de la commission financière (ci-après : COFI) relatif au taux de rémunération du Conseil communal. Elle vous rappelait l'échéance de septembre 2023 pour prendre la décision de prolonger ou non en 2024 le taux introduit pour les années 2022 et 2023.

Pour rappel, les éléments d'analyse retenus par la COFI étaient les suivants :

1. une évaluation du temps de travail nécessaire pour l'ensemble des représentations externes, en particulier dans les groupes de travail intercommunaux ;
2. une analyse de la suite donnée à l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'un crédit d'engagement global pour les années 2021 et 2022 ;
3. une analyse sur le premier semestre 2023 de l'avancement de dix projets sélectionnés par le Conseil communal ;
4. une comparaison intercommunale.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse de la COFI pour chacun de ces éléments.

2.1 Représentations et délégations du Conseil communal

À la demande de la COFI, le Conseil communal a dressé une liste de toutes les séances auxquelles il participe en indiquant la fréquence et la durée moyenne de celles-ci.

Ce travail permet d'affirmer que les conseillers communaux passent en moyenne 3.6 heures par semaine en séance à l'externe (préparation comprise) comme représentants ou délégués du Conseil communal. À cela s'ajoutent les déplacements qui n'ont pas été comptabilisés. Relevons que les activités en lien avec le Cercle scolaire n'ont pas été prises en compte dans ce calcul.

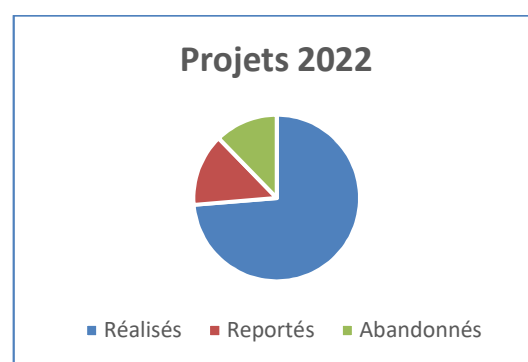
Bien que ce ne soit pas l'objet de son étude, la commission constate que la charge de ces représentations et délégations n'est pas répartie uniformément entre les membres du Conseil.

Le Conseil communal mentionne également qu'il doit répondre régulièrement à des consultations sur des sujets cantonaux. Cette activité n'est pas comptabilisée dans la liste qu'il a transmise à la commission.

2.2 Crédits d'investissements annuels 2021 et 2022

La commission a repris, avec l'appui du Conseil communal, l'ensemble des crédits annuels 2021 et 2022 pour déterminer le nombre de dossiers ayant été réalisés, reportés ou abandonnés :

	2021	2022	Évolution
Nombre d'objets	46	57	+24 %
Réalisés	38	42	+10 %
Reportés	5	8	+60 %
Abandonnés	3	7	+133 %



Il paraît important, à la lecture de ces tableaux, de préciser que le changement de taux de rémunération des conseillers communaux, bien qu'entré en vigueur pour l'année 2022, n'a pas eu un effet déterminant sur le nombre d'objets inscrits au budget ni sur le taux de réalisation. En effet, il est notoire que les conseillers communaux, même rémunérés à 50%, travaillaient déjà à 80% ou plus durant l'année 2021.

Une analyse des motifs de renvoi ou d'abandon des projets permet à la commission d'effectuer trois constats :

- ✓ plusieurs abandons ou renvois sont dus à des raisons qui sont apparues au moment d'entamer le travail du fait d'événements particuliers, de l'évolution d'autres dossiers ou de décisions de tiers (CFF, par exemple) ;
- ✓ plusieurs projets liés à la nature n'ont pas été réalisés faute de disposer d'une ressource spécifique au sein de l'administration ;
- ✓ plusieurs projets ont dû être reportés car la réalisation n'était plus possible dans l'année budgétaire en raison de délai de réalisation, de disponibilité d'entreprise ou de délai de livraison.

Pour ce dernier motif, la commission propose de fixer à l'avenir un cadre budgétaire de deux ans pour les projets de moins de CHF 50'000.- présentés pour chaque année tout en précisant que seuls les projets réellement débutés lors de la première année budgétaire pourraient être poursuivis durant la seconde.

La commission rappelle également aux conseillers communaux que ces crédits d'investissement devraient être soumis aux commissions concernées durant la phase d'élaboration du budget.

2.3 Examen de l'évolution de dix projets

Idéalement, cet examen aurait dû porter sur le premier semestre de l'année 2023. En raison de la difficulté à sélectionner des projets (deux par dicastère), l'examen n'a pu porter que sur la période de mars à juillet 2023 ce qui, pour certains projets, n'était pas une durée significative pour permettre une analyse pertinente.

La commission a constaté que les projets en phase de réalisation (salle polyvalente de Gorgier, Hôpital 16 à Saint-Aubin-Sauges, rue de la Foulaz, espaces de sports en plein air) ont avancé normalement selon les planifications durant ce printemps. Deux projets ont pris du retard en raison de l'opposition exprimée de riverain-e-s pour l'un (ch. du Vignoble à Bevaix) et d'un référendum pour l'autre (Pôle de Gare à Gorgier).

Deux projets d'importance (PAL et réorganisation du parascolaire en Service de la jeunesse) s'inscrivent dans une durée trop longue pour que l'évaluation sur une période si courte soit pertinente. La commission est toutefois convaincue que ces deux projets sont en cours de réalisation.

La commission a regretté n'avoir que très peu d'information quant à l'évolution de deux projets : le réaménagement de la place du port à Saint-Aubin-Sauges et l'aménagement des zones 30 km/h à Gorgier et au chemin du Rafour.

Comme annoncé dans son rapport intermédiaire, la commission financière reprendra cette liste de dix projets avec le Conseil communal pour faire de nouveaux points de situation à la fin 2023 et en fin de législature.

2.4 Comparaison intercommunale

Au vu de la comparaison de chiffres relatifs aux six plus grandes communes de notre canton qui figurent en annexe à ce rapport, la commission tire les conclusions suivantes :

- ✓ le taux d'activité des conseillers communaux de La Grande Béroche n'est plus très éloigné des communes de taille équivalente en habitants (Milvignes = 70% en 2023 et Le Locle = 60% après un refus populaire de passer à 80% il y a quelques années) ;
- ✓ le coût par habitant-e est le plus élevé mais un des plus faibles par km² ;
- ✓ le passage cette année à un taux d'activité de 70% de l'exécutif de Milvignes devrait rapprocher le coût du Conseil communal de cette dernière de celui de La Grande Béroche ;
- ✓ les comparaisons chiffrées ne permettent pas de décréter que la situation de notre Conseil communal détonne par rapport aux autres communes comparées.

3. Considérations politiques

Au vu du peu de certitudes apportées par les analyses effectuées et pour conforter sa position, la commission des finances a également échangé sur des aspects politiques.

Dans un premier temps, elle a évoqué des charges paraissant parfois inéquitablement réparties entre les conseillers communaux en fonction de l'étendue de leurs dicastères et du nombre de projets en cours. Elle a renoncé à proposer une rémunération variable entre les membres du Conseil communal en rappelant qu'il appartenait à ce dernier de modifier, si besoin, la répartition des tâches pour permettre d'atteindre une charge de travail équitable.

Le dernier rapport de planification des tâches indique que le volume des investissements restera soutenu pour les années 2024 à 2026 avec des montants prévus toujours supérieurs à la moyenne des investissements réalisés dans les premières années de la commune fusionnée. Dès lors, il n'y

a pas lieu d'imaginer que les conseillers communaux verront leur charge de travail diminuer de façon conséquente lors de la prochaine législature.

En 2024 auront lieu les élections communales avec le renouvellement du Conseil général et du Conseil communal. Quel signe donnerait le Conseil général en revenant à un taux de rémunération de 50% pour ses conseillers communaux ? Le recrutement de citoyens ou de citoyennes prêt-e-s à s'investir dans la chose publique est compliqué. Qu'en sera-t-il s'il faut attirer de nouveaux membres pour l'exécutif si la fonction est rémunérée à 50% alors que celle-ci occupe effectivement 80% du temps ou plus ?

4. Conclusion

La commission financière soutient le maintien d'un taux de rémunération de 80% de nos conseillers communaux. Elle invite le Conseil général à accepter l'arrêté qui lui est proposé.

La Grande Béroche, le 30 août 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le président,
Thierry Rothen

Le secrétaire,
Jean Panès

Annexe au rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des conseillers communaux

Comparaisons intercommunales

	Période / Date	Val-de-Ruz	Le Locle	Val-de-Travers	La Tène	Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds	Milvignes	La Grande Béroche	Écart entre La Grande Béroche et Milvignes	
Population											
Habitants	2019	17'017	11'132	10'667	5'083	44'588	37'494	8'995	8'795	-2.22%	Égalité presque parfaite au moment de la fusion
Variation en %	2010 – 2019	10.3	-0.1	-1.3	5.3	1.8	0	0.50	-1.20		Rattrapage vis-à-vis de 2010 ok
Densité de la population par km ²	2019	136.9	321.2	85.5	960.9	1 482.8	672.9	1'024.50	208.80	-79.62%	Densification en cours
Surface											
Surface totale en km ²	2016	124.3	34.7	124.7	5.3	30.1	55.7	8.80	42.10	378.41%	
Surface d'habitat et d'infrastructure en %	2004/09	6.4	12.7	6.1	38	29.8	16.6	38.90	11.60	-70.18%	Milvignes plus urbaine
Variation en ha	1979/85 – 2004/09	191	58	109	45	94	117	47.00	116.00	146.81%	
Surface agricole en %	2004/09	54.4	49.5	42.5	50.2	16.3	54.7	37.00	42.90	15.95%	
Surface agricole en ha	2004/09	67.62	17.18	53.00	2.66	4.91	30.47	3.26	18.06	454.70%	LGB plus agricole
Variation en ha	1979/85 – 2004/09	-180	-48	-70	-43	-66	-113	-44.00	-109.00	147.73%	
Surface boisée en %	2004/09	38.9	36.2	50.7	8.6	53.6	27.9	23.40	44.60	90.60%	LGB près du double de forêts
Surface improductive en %	2004/09	0.3	1.6	0.8	3.2	0.2	0.7	0.80	0.90	12.50%	
Économie											
Emplois total	2018	7'044	8'765	5'442	4'736	35'804	26'383	2'653	2'956	11.42%	
Secteur primaire	2018	373	96	306	45	100	237	110	201	82.73%	LGB = près de 2x plus d'emplois agricoles
Secteur secondaire	2018	2'815	5'706	2'415	1'350	5'522	10'905	585	868	48.38%	
Secteur tertiaire	2018	3'856	2'963	2'721	3'341	30'182	15'241	1'958	1'887	-3.63%	
Secteur tertiaire	2018 en %	55%	34%	50%	71%	84%	58%	74%	64%	-13.50%	
Établissements total	2018	1'098	761	891	354	4'175	2'766	528	695	31.63%	
Secteur primaire	2018	141	42	119	10	30	85	21	65	209.52%	
Secteur secondaire	2018	230	218	205	68	420	579	76	134	76.32%	LGB plus industrielle
Secteur tertiaire	2018	727	501	567	276	3'725	2'102	431	496	15.08%	
Construction, logements											
Taux de logements vacants	2020	1.38	4.46	1.62	1.15	1.48	4.26	1.09	1.70	55.96%	
Taux de logements vacants	2022	1.17	6.2	1.29	1.79	1.31	3.91	0.78	0.88	12.82%	Tout le Littoral est en dessous du taux de pénurie
Nouveaux logements construits / 1000 habitants	2018	2.8	0	2.5	4.4	1.9	3.1	9.90	1.00	-89.90%	
Sécurité sociale											
Taux d'aide sociale	2019	3.41	8.96	7.27	4.5	8.77	11.04	4.17	3.33	-20.14%	
Cahier des comptes											
Nombre de pages	2022	265	186	219	160	252	246	155	124	-20.00%	
Charges de personnel totales (Compte 30)	2022	37'496'590	39'953'421	32'990'654	3'297'715	99'247'620	117'395'472	9'720'550	7'810'003	-19.65%	Milvignes comprend les emplois du GSR
Coût du CC	2022	951'018	904'336	853'340	241'044			541'429	838'933	54.95%	Données introuvables sur les 2 grandes villes
Coefficient fiscal communal	2022	66	69	76	69	65	75	63	66	4.76%	
	2023	66	69	76	69	65	75	63	63	0.00%	
Salaires CC selon ArcInfo (2022)	2022	152'000	117'000	139'000	41'752*	198'000	193'000	84'000	128'000	52.38%	Selon article ArcInfo 22.9.2022
Taux d'activité CC	2022	100	60	100		100	100	50	80	60.00%	
	2023	100	60	100		100	100	70	80	14.29%	
Coût par habitant	2022	8.93	10.51	13.03	8.21	4.44	5.15	9.34	14.55	55.85%	
Coût par km ²	2022	1'222.85	3'371.76	1'114.68	7'877.81	6'578.07	3'464.99	9'545.45	3'040.38	-68.15%	



Rapport du Conseil communal relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Historique

Suite au rapport du Conseil communal présenté en novembre 2021, votre autorité a adopté un arrêté provisoire modifiant le statut des membres de l'exécutif et accordant une rémunération sur la base d'un taux d'activité à 80% pour les années 2022 et 2023.

Cet arrêté prévoyait également un suivi de la commission des finances, rapport que vous trouvez au point 8a de l'ordre du jour de la séance.

Sans revenir trop dans les détails, le taux initial de 50% de rémunération ne reflétait pas le taux d'activité estimé des membres de l'exécutif mais résultait d'un calcul correspondant à la masse salariale de l'ensemble des conseillers communaux des anciennes communes.

Dans la perspective du budget de l'exercice 2024 et surtout de la nouvelle législature 2024-2028, il appartient à votre autorité de définir le taux de rémunération des membres de l'exécutif sur les bases des informations rapportées par la commission des finances ainsi que de nos observations.

2. Informations complémentaires

Le rapport de la commission des finances s'appuie notamment sur les missions, délégations et représentations du Conseil communal pour démontrer le temps consacré à ses missions et activités.

Nous tenons cependant à préciser quelques éléments particuliers de la fonction, qui nécessitent une présence inconditionnelle :

- un membre de l'exécutif est une personnalité publique qui ne peut se séparer de sa fonction peu importe l'endroit ou les circonstances ;
- il se doit d'être atteignable et disponible en cas d'urgence ;
- avec l'émergence des réseaux sociaux, cette présence s'avère encore plus importante.

Au surplus, le taux de 80% laisse à penser que l'occupation d'un membre de l'exécutif est de 80% alors qu'il s'agit du taux de rémunération.

À l'aube de la nouvelle législature 2024-2028, les futur·e·s candidat·e·s à la fonction de membre de l'exécutif doivent être renseigné·e·s sur le taux d'occupation effectif et non celui de la rémunération.

Dans les faits, pouvoir concilier un emploi parallèlement à cette fonction relève de l'utopie ; cela est tout simplement impraticable sans conséquences sur la vie de la famille et sans dommage sur la santé des personnes.

3. Conclusion

Comme le révèle le rapport de la commission des finances, la fonction de membre de l'exécutif communal représente un taux d'activité supérieur au taux de rémunération accordé.

Le Conseil communal s'est posé la question de proposer un taux d'activité à 100% pour les membres de l'exécutif compte tenu des différentes missions, activités et impondérables liés à la fonction.

L'arrêté provisoire validé par votre autorité arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il appartient à notre exécutif de proposer un nouvel arrêté au Conseil général.

Dans la conclusion de son rapport, la commission financière soutient un taux de rémunération de 80% pour les membres de l'exécutif dès le 1^{er} janvier 2024.

Au vu de l'ensemble des éléments, nous vous prions de bien vouloir accepter l'arrêté qui vous est soumis.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
François Del Rio Thierry Pittet



Arrêté relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur le statut des membres du Conseil communal, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport de la commission des finances, du 30 août 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Le règlement sur le statut des membres du Conseil communal est modifié comme suit :

Art. 16 (modifié)

¹Sur la base d'une rémunération à un taux d'activité de 80%, les membres du Conseil communal sont autorisés à exercer d'autres professions. Néanmoins, ils ne peuvent occuper les postes du personnel de la commune de La Grande Béroche.

²Inchangé.

Art. 2 : Le présent arrêté rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Art. 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'État.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

Un abonnement onde verte pour tous les élèves du cycle 3

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Durant l'année scolaire 2022-2023, 250 élèves du collège des Cerisiers habitaient la Grande Béroche.

- 107 d'entre eux disposaient d'un abonnement de transports publics Onde Verte valable pour les zones 11 et 15 fourni par le CSRC afin de se rendre à l'école.
- 143 élèves principalement domiciliés à Gorgier, Chez-le-Bart et St Aubin n'ont reçu aucun abonnement dans la mesure où le chemin de l'école peut se faire à pied

Les abonnements fournis par le CSRC n'ont pas une validité limitée aux bus scolaires mais permettent bien aux bénéficiaires de se déplacer dans toute la commune et même jusqu'à Boudry, Cortaillod et Areuse, 365 jours par année.

Donner la possibilité à tous les élèves de 9ème à 11ème de notre commune d'obtenir un abonnement de transports publics corrigerait une certaine inégalité en apportant de nombreux avantages :

- Les sociétés locales, sportives ou culturelles pourraient bénéficier d'un public plus étendu si l'obstacle du coût des transports est levé.
- Le Kallo dispose d'un local uniquement à Bevaix et doit être accessible à toutes et tous sans devoir assumer des coûts de transports.
- Pour les enfants se déplaçant en transports publics, l'accompagnement par les parents serait réduit comme le nombre de véhicules aux abords des lieux de rassemblement.
- Les titulaires d'un abonnement onde verte zones 11 et 15, peuvent compléter leur abonnement avec la zone 10, donnant ainsi accès notamment à la ville de Neuchâtel. Un abonnement trois zones pour un enfant de St Aubin coûte 711 francs alors que le supplément nécessaire à un enfant de Bevaix ne coûtera à ses parents que 216 francs. Cette situation est totalement inéquitable si tous deux se déplacent à Neuchâtel pour une même raison (Conservatoire de musique, par exemple).
- Enfin les jeunes ont d'innombrables besoins de se retrouver durant leur temps libre. Au sein d'une classe des Cerisiers si la volonté est de se retrouver à la plage de St Aubin ou à celle de Chez le Bart toutes et tous ont les moyens de venir par les transports publics. Ce n'est pas le cas si la rencontre est prévue à la Pointe du Grain ou à la plage de Cortaillod.

Les familles tireraient grand avantage d'une telle mesure. En effet elles seraient soulagées du prix des transports publics et verraient leur mission « parents-taxi » diminuer. Plus aucun jeune ne devrait alors renoncer à une activité par manque de moyens financiers, manque de moyens de transport ou manque de disponibilité parentale à l'horaire souhaité (pour raison professionnelle par exemple).

Les habitants de notre commune bénéficieraient également de cette mesure, par une diminution du trafic dans nos villages mais également par un certain aspect écologique en adéquation avec « La Grande Béroche – Grandeur Nature ».

Afin de corriger l'inégalité actuelle mais également de soutenir les familles, les clubs, associations et sociétés locales tout en offrant une certaine autonomie à nos jeunes, nous demandons donc au Conseil communal d'examiner la possibilité d'offrir un abonnement de transports publics, pour les 2 zones concernées, à tous les élèves des Cerisiers habitant notre commune.

Pour le groupe socialiste :

Marika Kreis

Marion Cuche